

L'AGRICULTURE AU CŒUR DE LA METROPOLE MARSEILLAISE : UN SECTEUR ECONOMIQUE A PRESERVER



Octobre 2014

SOMMAIRE

1. POIDS DE L'AGRICULTURE DANS LES BOUCHES DU RHONE ET SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN	1
1.1 Au niveau départemental	1
1.2. Dynamiques agricoles de la Métropole	2
<u>Principales filières</u>	5
• Viticulture	5
• Maraichage	6
• Arboriculture (dont oléiculture)	8
• Grandes cultures	9
• Elevage	10
1.3 Hydraulique agricole	11
1.3.1 L'hydraulique agricole sur le territoire de la future Métropole	13
1.3.2 Les principaux enjeux des infrastructures hydrauliques	16
2. APPORTS DE L'AGRICULTURE A LA METROPOLE	18
3. POLITIQUE AGRICOLE DU CONSEIL GENERAL	20
3.1 Politique départementale en faveur du foncier agricole	21
3.2 Programme départemental d'hydraulique agricole	22
3.3 Fonds d'assistance aux communes	25
3.4 Promotion et commercialisation des produits en circuits courts	26
3.5 Financements directs aux entreprises agricoles	26
3.6 Plans sanitaires animal et végétal	28
3.7 Financement des actions menées par la Chambre d'agriculture	28

SOMMAIRE

4. POLITIQUE AGRICOLE DES EPCI	33
4.1. Marseille Provence Métropole	34
4.2. Pays d'Aubagne et de l'Etoile	35
4.2.1. Charte du Pays d'Aubagne	35
4.2.2. Actions du CETA	43
4.2.3 Illustration par le projet « La Ferme des Jonquiers »	44
4.3. CPA : Bilan de la charte agricole 2010-2014	45
4.3.1. Obj. 1 : Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix	47
4.3.2. Obj. 2 : Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix	47
4.3.3. Obj. 3 : Améliorer la valorisation et la commercialisation	51
4.3.4. Obj. 4 : Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs	54
4.3.5. Obj. 5 : Maintenir les surfaces agricoles à leur niveau actuel	56
4.3.6. Obj. 6 : Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement	58
4.3.7. Obj. 7 : Promouvoir une alimentation santé sur le Territoire	59
5. LE ROLE CENTRAL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE	61
6. PRECONISATIONS	63
6.1. Reprendre les actions du PAD, élaboré en concertation avec les services de l'Etat et la Profession (Fiches en annexes)	63
6.2. Accompagner l'agriculture dans les enjeux du changement climatique	64
6.3. Soutenir l'émergence de projets agricoles métropolitains	65
6.4. Poursuivre les actions de soutien et de développement territorial et les élargir à l'ensemble du territoire	66

1. POIDS DE L'AGRICULTURE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE ET SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

1.1 Au niveau départemental

Une agriculture performante mais fragilisée par les aléas des marchés internationaux ; une agriculture très peu soutenue par l'Europe et l'Etat

Les 4.900 exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône génèrent un potentiel de production de 445 millions d'€ en valorisant 148.600 ha et en assurant 10.000 emplois directs et 30.000 emplois induits. Dans un contexte de baisse générale, les exploitations du département ont disparu en proportion moindre (1 sur 6) qu'au niveau régional (1 sur 4).

La surface agricole utilisée a diminué de 9% depuis 2000, ce qui représente une réduction plus forte qu'au niveau national mais plus faible qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans le même temps, la surface agricole utilisée par exploitation a augmenté, passant de 28 à 30 ha, avec de grandes disparités selon les secteurs d'activité.

Les revenus issus de l'agriculture sont disparates : sur un total de 4.900 exploitations, 2.300 exploitations présentent un potentiel de production inférieur à 25.000 € tandis que 1.200 d'entre elles ont un potentiel de production supérieur à 100.000 €.

Au sein des moyennes et grandes exploitations, l'orientation technico-économique dominante du département demeure le maraîchage, qui concerne 26% des exploitations. Le maraîchage buccorhodanien est essentiellement tourné vers les marchés d'expédition. Alors que la superficie en légumes sous serres avait progressé de 7% entre 1988 et 2000, elle perd 13% sur les dix dernières années. En 2010, le département compte 1.390 ha de serres, réparties sur 910 exploitations (-25% depuis 2000). La salade d'hiver (laitue) reste le produit phare, produite sur 1.720 ha sous serres en plusieurs rotations en 2010, contre 1.200 ha en 2000. La tomate arrive en seconde position, avec 90 ha de surface plantée en serres, en baisse de 28% depuis 2000. La tomate grappe est en augmentation (+55%) et couvre 150 ha sous abris au détriment de la tomate vrac. La surface occupée par le melon est en régression (-24%) et représente 200 ha couverts. La courgette est en fort recul (-43%) mais reste cultivée sur 150 ha tandis que l'aubergine, au contraire, est en progression (+20%) occupant 100ha sous serres.

Les cultures permanentes (arboriculture, oléiculture) arrivent en deuxième position avec 17% des exploitations. Cette orientation est marquée par un net recul (-35% en dix ans observable uniquement sur les moyennes et les grandes exploitations et concentré sur l'arboriculture de fruits à pépins). Le maraîchage et l'arboriculture sont les secteurs qui accusent le plus de disparitions d'exploitations, illustrant les difficultés économiques qui se sont succédées.

La viticulture prend la troisième place de ce classement avec 15% des exploitations, un pourcentage en légère hausse depuis 2000, la baisse du nombre d'exploitations viticoles ayant été moins forte que celle de l'ensemble des exploitations.

Parmi les autres orientations, le poids des grandes cultures progresse. Le nombre d'exploitations céréalières a très peu baissé en 10 ans (-3%) et représente 13% des exploitations en 2010.

Concernant l'élevage, l'orientation ovins et caprins gagne également du terrain (7% des moyennes et grandes exploitations), justifiant l'extension des prairies et fourrages dans la Surface Agricole Utilisée. Le nombre d'exploitations « autres élevages » (bovins dont taureaux de Camargue, taureaux de combat, volailles, lapins, ...) baisse de 20% en 10 ans.

Les prairies, cultures fourragères et superficies toujours en herbe occupent la moitié de la surface agricole des exploitations du département. Ce sont les prairies productives, mais surtout temporaires et artificielles, qui se développent le plus, alors que les surfaces non productives sont en recul. Les prairies productives, principalement situées dans la Crau, couvrent près de 18.600 ha en 2010, soit le quart de la superficie toujours en herbe.

Enfin, le nombre d'exploitations spécialisées en horticulture subit une forte baisse (54%) malgré le développement de ses potentiels de marché avec l'extension de l'urbanisation.

1.2. Dynamiques Agricoles de la Métropole

Réunissant 93 communes sur les 119 que compte le département des Bouches-du-Rhône, ainsi que les communes de Pertuis dans le Vaucluse et de Saint-Zacharie et Plan d'Aups dans le Var, totalisant une surface de 3.173 km² (soit 62% de celle des Bouches-du-Rhône), la Métropole contient une part importante de cette agriculture. Les orientations dominantes sont la viticulture, les grandes cultures, le maraîchage et quelques secteurs plus marginaux tels les PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et l'horticulture.

SURFACES AGRICOLES (en ha)

	Métropole	BDR	Métropole/BDR
Total SAU	60.584	148.571	41 %
Grandes cultures	12.936	38.792	33 %
Maraîchage	1.648	4.863	34 %
PAPAM	136	179	76%
Horticulture	91	160	57%
Viticulture	8.804	10.113	87%
Arboriculture	3.546	13.591	26%
Prairies temporaires	483	1.684	29%
Prairies artificielles	1.263	3.491	36%
Surf tjrs en herbe product.	7.839	18.571	42%
Surf tjrs en herbe non prod	19.750	49.212	40%

La Métropole comprend la quasi-totalité des surfaces viticoles du département. Le maraîchage et l'arboriculture sont sous-représentés (les surfaces se situent plutôt à l'ouest des Bouches-du-Rhône). Les grandes cultures présentent un taux de couverture moindre qu'en Pays d'Arles mais elles concernent principalement des cultures de semences qui nécessitent un savoir-faire spécifique et génèrent une forte Valeur Ajoutée.

CHEPTEL

	Métropole	BDR	Métropole/BDR
Bovins	2.502	18.344	14%
Ovins	93.408	201.863	46%
Caprins	3.434	5.804	59%

L'élevage est peu présent dans les plaines agricoles de la Métropole mais jouent un rôle essentiel dans l'entretien des espaces naturels.

EMPLOI AGRICOLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE (en UTA)

OTEX	Métropole	BDR	Métropole/BDR
Ensemble	4.200	9.959	42%
Grandes cultures	384	1.292	9 %
Maraîchage	1.134	3.287	34%
Viticulture	983	1.370	72%
Arboriculture	555	2.370	23%
Bovins	9	161	6%
Ovins, caprins	173	586	30%
Elevages hors sol	10	74	14%
Polyculture	278	819	34%

Seule la ligne « Ensemble » comprend les effectifs agricoles de Pertuis (178 UTA), Plan d'Aups (6 UTA) et Saint-Zacharie (3 UTA). Le détail par OTEX ne concerne que les communes des Bouches-du-Rhône.

L'agriculture de la Métropole assure 4.200 emplois directs et 12.600 emplois induits. Le maraîchage, la viticulture et l'arboriculture sont les secteurs les plus générateurs d'emplois.

Le contexte démographique de la Métropole rend possible la création de nouveaux emplois en favorisant une agriculture orientée vers la desserte des marchés urbains. Ce potentiel de création d'emplois concerne tous les secteurs agricoles, y compris ceux comme le maraîchage et l'arboriculture qui sont en crise.

PRODUCTION BRUTE STANDARD EN MILLIERS D'EUROS

OTEX	Métropole	BDR	Métropole/BDR
Ensemble	171.263	444.522	39%
Grandes cultures	11.063	51.136	22 %
Maraîchage	42.966	140.899	30%
Viticulture	56.593	77.058	73%
Arboriculture	19.547	106.232	18%
Bovins	239	5.754	4%
Ovins, caprins	6.557	21.286	30%
Elevages hors sol	1.062	7.172	15%
Polyculture	9.240	35.080	28%

PRINCIPALES FILIERES

- **VITICULTURE**

Elle représente 8.804 ha répartis sur 533 exploitations, soit une SAU moyenne de 17 ha.

Lorsque la viticulture est l'orientation principale, la SAU est de l'ordre de 30 à 35 ha alors qu'elle est inférieure à 10 ha lorsqu'il s'agit d'une activité complémentaire (à l'oléiculture ou aux grandes cultures).

Les grandes exploitations assurent la vinification pour moitié en cave privée (le reste est apporté en coopérative).

L'essentiel de la production viticole de la métropole est valorisé par une AOC : AOC Coteaux d'Aix dont le périmètre couvre même le littoral jusqu'à Martigues et AOC Côtes de Provence à l'Est. A signaler les deux AOC phares de la Métropole : Cassis avec ses blancs et ses rouges, Palette avec les trois couleurs.

Dynamiques

La production varoise a tiré vers le haut le marché du rosé en Côtes de Provence, grâce à une politique marketing avancée (rosé fruité moins complexe à apprécier qu'un rouge), l'évolution des techniques (vendanges de nuit, cuves réfrigérées, assemblages, vendange par cépage en fonction de la maturité) qui se traduisent par une standardisation du produit et donc un meilleur taux de pénétration à l'export.

Si à l'échelle de la Provence, 80 % de la production part à l'export (pour une grosse part vers l'Allemagne, il s'agit uniquement de rosés), la production de vin de la Métropole est consommée localement.

Il y a vingt ans, les coteaux du Pays d'Aix ont amorcé un grand virage vers le rosé, répondant à la demande croissante des pays d'Europe du Nord mais également des marchés locaux.

La production de rouge est devenue marginale mais illustre quelques domaines (Château Simone, Cassis).

Le blanc standard (hors Cassis) conserve une part de marché stable ; il répond notamment à la demande des clients du nord de la France et des clients belges.

Les caves continuent de faire du rouge pour satisfaire les anciens et les amateurs locaux. En France, le rouge est la production dominante et la couleur la plus demandée. L'engouement du rosé touche essentiellement le sud de la France même s'il s'agit d'un marché en expansion.

Le secteur viticole se caractérise par : de nombreuses barrières à l'entrée (le marché de la vigne est réglementé par l'octroi de droits de plantation auxquels seuls les jeunes agriculteurs et les viticulteurs en exercice peuvent prétendre), un prix du foncier élevé (35.000 €/ha alors qu'il faut au moins 12 ha pour en vivre), des zones AOC présentant peu de potentiel de développement.

Les installations se font essentiellement dans le cadre familial ou bien il s'agit du rachat d'exploitations existantes par des quadra-quinquas qui ont un objectif patrimonial avant tout.

Perspectives – Potentiel

Le marché des pays émergents se développe à grande vitesse (Chine) entraînant une forte progression des plantations dans le monde.

La France a de l'avance pour l'instant sur la maîtrise technique de la production et de la vinification.

Une partie de la production française a amorcé un virage vers les vins marketés (vins de cépage, vins aromatisés) pour répondre aux marchés américains. Ce sont ces types de viticulture qui demain seront les plus exposés à la concurrence tandis que la production française traditionnelle, plus difficile à reproduire, devra se positionner sur le haut du marché.

Le réchauffement climatique impose de plus en plus l'irrigation des vignobles ; elle se fait pour le moment de manière ponctuelle l'été pour diminuer le stress hydrique de la plante. La viticulture à court terme ne pourra pas subsister sans irrigation.

La reprise d'une exploitation viticole hors cadre familial est difficile ; elle se fait parfois par parrainage, dans le cas où un agriculteur sénior aide un jeune à s'installer en lui prêtant le matériel, les bâtiments ou en lui louant les terres au départ.

Un jeune agriculteur bénéficie de l'octroi de 3 ha de droits de plantation ; il lui est nécessaire d'acheter ou de louer des vignes supplémentaires pour obtenir un revenu suffisant.

- **MARAICHAGE**

Le maraîchage concerne 320 exploitations sur 1.648 ha, soit une SAU moyenne de 5,15 ha.

Au nord de la Métropole, en Val de Durance et au nord et à l'ouest de l'Étang de Berre, on retrouve des exploitations spécialisées sur 2 à 6 produits. La production de tomates sous serres, auparavant sur Berre, s'est déplacée vers le nord et l'ouest au sein d'unités plus modernes (Salon, Eyguières, Alleins, Sénas). La salade d'hiver continue à être la production phare de la région PACA. Le melon complète l'assolement. Le nord de la Métropole se distingue par ses productions de pommes de terre (Pertuis) et carottes.

Plus au sud et à l'est, autour des agglomérations, se pratique un maraîchage diversifié en direction du marché urbain. Chaque exploitation cultive une quinzaine de produits de manière à étaler le plus possible le calendrier de production. Ce maraîchage de proximité vend en direct à la ferme, sur un marché forain, en livraison directe en magasin auprès de la GMS, sur le carreau du MIN des Arnaux ou via une Amap.

En vente directe, on distingue les marchés de détail des marchés de demi-gros (restauration, primeurs, GMS en livraison directe en magasin).

La production pour servir le marché de demi-gros est plus cohérente que celle vouée aux marchés de détail car elle permet des économies d'échelle et nécessite de maîtriser un nombre limité d'itinéraires techniques. Elle est aussi moins impactante pour l'environnement (produits phytosanitaires ou biologiques à spectre moins large).

Dynamiques

La production spécialisée, orientée essentiellement à l'expédition, se heurte à un marché très spéculatif, concurrencée par les pays d'Europe du Sud et le Maghreb.

Les marchés d'Europe du Nord tirent la demande mais sont de plus en plus exigeants sur le niveau de qualité : production biologique, certification Global Gap (démarche qualité qui prend en compte les aspects sociaux, les conditions de travail des salariés en plus des aspects environnementaux).

De ce fait, la filière peut être rémunératrice mais elle est de plus en plus élitiste et nécessite un niveau de formation élevé pour les candidats à l'installation.

Au nord du département, on travaille sur l'organisation de la filière, la certification et la mise en place d'une veille à l'export.

Le maraîchage périurbain est moins exigeant (ce qui est dommage notamment en termes de protection des ressources). Il bénéficie de la prime urbaine (vente d'une salade en demi-gros, à Marseille, 40 centimes pièce contre 15 centimes à Châteaurenard) mais subit également des coûts de production plus élevés (rente foncière, morcellement, maîtrise technique moins aboutie, diversité des cultures).

La mobilisation du foncier d'autre part est difficile, voire impossible sans l'intervention des collectivités.

Le maraîchage a un potentiel de développement au sein de la Métropole, notamment pour servir la restauration collective et privée, mais nécessite la mise en place ou le confortement de politiques agricoles intégrées (foncier, maîtrise technique, commercialisation). Ce secteur est celui qui présente le moins de barrières à l'entrée : les besoins en foncier et en capitaux sont limités (2 ha et 80.000 € d'investissement suffisent).

90 % des productions maraîchères partent à l'expédition, 10 % approvisionnent le marché local.

Perspectives – Potentiel

Le maraîchage est une activité structurée à l'expédition tandis qu'elle ne l'est pas en circuits court de proximité.

Cela se traduit par des coûts de production élevés, une desserte en produits locaux inégale selon les territoires, des impacts environnementaux plus importants.

On constate également une plus grande précarité des nouveaux installés, disposant d'unités foncières trop faibles et d'un niveau de formation insuffisant.

A l'instar des politiques agricoles menées autour de Barcelone (Parc Agricole de Llobregat), l'approvisionnement de la Métropole pourrait être rationalisé, en favorisant des zones de production au contact de la ville (pourtour de l'Etang de Berre, Vallée de l'Huveaune, Aix-en-Provence). Il s'agirait de proposer des zones agricoles équipées (réseaux viaires, hydrauliques, énergies), bénéficiant d'un statut protecteur (ZAP, PAEN,...), et d'un appui technique renforcé tant concernant les techniques de production que les pratiques préservant l'environnement.

Le maraîchage d'expédition présente également de nombreux atouts en termes de création d'emploi et de richesse (balance commerciale). Il doit être favorisé dans les territoires plus ruraux de la Métropole. Il peut constituer un levier pour développer l'emploi aux côtés du Pays d'Arles. Un des enjeux est de constituer une filière bio à l'export, sur la base de productions spécialisées à grande échelle à l'image des investissements récents (production de salades bio sous serres verre pour le marché anglais).

- **ARBORICULTURE (DONT OLEICULTURE)**

L'arboriculture est pratiquée par 480 exploitations sur 3.546 ha, soit une surface moyenne de 7,4 ha.

Il s'agit d'arboriculture de fruits à pépins en Val de Durance (pommes, poires), d'arboriculture de fruits à noyaux au sud et à l'est (abricot, pêches et cerises) et d'oléiculture située en piémont et en fond de vallon à proximité des massifs forestiers.

Après avoir subi des arrachages massifs dans les années 2000, l'arboriculture de fruits à pépins s'est recentrée sur des vergers spécialisés de plus grande taille, aptes à répondre à des marchés à l'expédition. De nouvelles variétés plus en phase avec le marché (Pink Lady, Braeburn) ont été plantées sous l'impulsion de la station expérimentale de la Pugère à Mallemort et des OP qui gravitent autour.

L'arboriculture de fruits à noyaux, déjà présente en Pays d'Aubagne et à la Ciotat, s'est développée à l'ouest du département dans les années 80 (Salon, Grans, Saint-Martin-de-Crau, Fos) sous l'impulsion des drômois, chassés de leurs terres par la Sharka.

La production gardoise a depuis pris le pas, bénéficiant de terres mieux irriguées. Ce type d'activités présente un fort intérêt en périurbain parce que les fruits à noyaux jouent le rôle de produit d'appel dans la gamme.

Le marché local représente moins de 5% des débouchés.

Perspectives – Potentiel

Dans l'objectif d'un approvisionnement direct de la Métropole, le redéploiement de l'arboriculture de fruits à noyaux présente un réel intérêt. On trouve en Pays d'Aubagne et en Pays d'Aix des exploitations spécialisées en fruits à noyaux sur de petites surfaces (8 à 10 ha). Ces exploitations se sont orientées vers le marché de détail et le demi-gros en restructurant leurs vergers pour allonger les calendriers de production et échelonner les ventes.

Le Val de Durance est propice à la production de fruits à pépins (pommes, poires). C'est une production soumise à la concurrence des autres régions de production et même à la production de l'hémisphère Sud car les pommes se conservent un an en frigo. Certaines exploitations de Sénas et Mallemort alimentent déjà le marché métropolitain et sont en mesure de répondre à l'approvisionnement total de la Métropole.

Concernant l'oléiculture, de nombreux vergers (issus de successions) se libèrent actuellement au sein d'Agglopoie Provence et de la CPA. Ils constituent à la fois des opportunités d'installation mais également des problèmes de gestion du territoire.

L'oléiculture dans le cadre d'une installation est le plus souvent une activité complémentaire car elle nécessite des surfaces importantes (8 ha) pour en retirer un revenu principal.

- **GRANDES CULTURES**

Les grandes cultures au sein de la Métropole concernent essentiellement les cultures de céréales (blé dur) et les oléoprotéagineux (tournesol).

Hormis quelques exploitations viticoles, ce sont les seules productions qui bénéficient de primes PAC pour le moment.

Ces grandes cultures concernent 316 exploitations et occupent 12.936 ha, soit en moyenne 41 ha par exploitation.

La quasi-totalité de la production est collectée et commercialisée par le groupe coopératif SUD CEREALES.

Le blé dur produit en Provence est destiné à la filière agro-alimentaire locale pour la production de pâtes (usine PANZANI à Marseille).

Le tournesol est destiné à la filière huile végétale et la filière animale (intégration des tourteaux dans l'élaboration des compléments alimentaires pour bovins, équins).

Les grandes cultures sont souvent complémentaires de la viticulture en raison de la complémentarité des calendriers de production et en raison également du rôle que joue le blé dans la restructuration des sols lors du renouvellement du vignoble.

En marge, on trouve une production diversifiée de céréales anciennes (épeautre, seigle, sorgho) qui alimente une filière bio autour du moulin Saint Joseph à Grans.

Le marché local des grandes cultures représente 50% des débouchés (grâce à la filière blé dur-pâtes).

Perspectives- Potentiel

La refonte des aides PAC va se traduire par une diversification de la production de céréales, en faveur du blé tendre mais également en faveur des céréales anciennes demandées en circuits courts de proximité. Avec le réchauffement climatique, la culture de céréales au sec devient de plus en plus aléatoire.

En circuit court, la culture de céréales peut être couplée avec une activité de transformation : paysan boulanger ou paysan pastier. Cette activité répond cependant à une demande marginale ; c'est un marché de niche.

- **ELEVAGE**

Le département est composé d'élevages bovins, ovins et caprins essentiellement. La région PACA est la 2ème région de France en matière d'élevage ovins avec des systèmes uniques de gestion des troupeaux. En effet, l'ensemble des troupeaux de moutons transhume en estive l'été pour laisser place à la récolte du foin de Crau.

L'élevage bovins est très spécifique avec des bovins de race Camargue et Combat. Les cheptels sont de grande taille et pâturent sur de larges surfaces de marais. L'encrage culturel reste fort sur le territoire.

Les circuits courts se développent avec la proximité des villes et une clientèle importante.

L'élevage caprin s'appuie sur les milieux naturels (sylvopastoralime), en complément de la stabulation. La production de fromage est bien valorisée, intégralement en vente directe.

Le pastoralisme joue un rôle essentiel dans la gestion des espaces naturels, notamment dans le cadre de la DFCI.

Perspectives- Potentiel

L'aboutissement de l'AOC brousse du Rove favoriserait le développement de la filière caprine, à condition que l'on puisse mobiliser plus largement des terres en zone naturelle (piémont des massifs, prairies) et en zone agricole (siège des exploitations).

La mise en place d'une organisation de producteur en élevage bovins va structurer la filière et permettra une meilleure implication commerciale et l'ouverture de nouveaux débouchés.

L'installation en élevage séduit de nombreux jeunes. Elle nécessite de solides compétences dans le domaine sanitaire et ne s'improvise pas.

Le développement des circuits courts est aussi une alternative qui va permettre l'installation de jeunes et garantir une valorisation des produits.

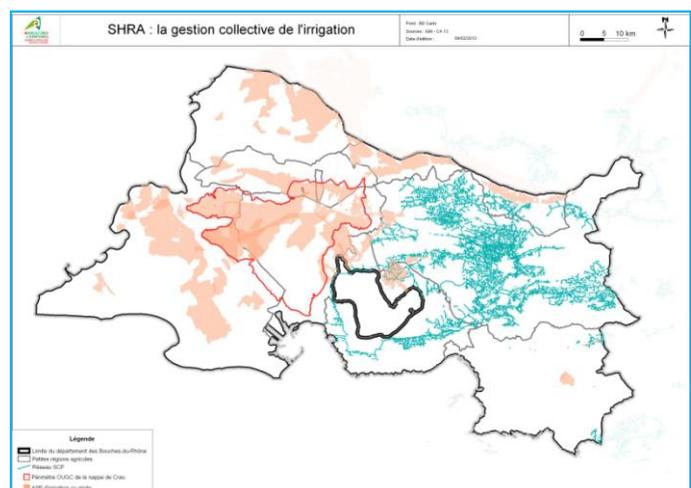
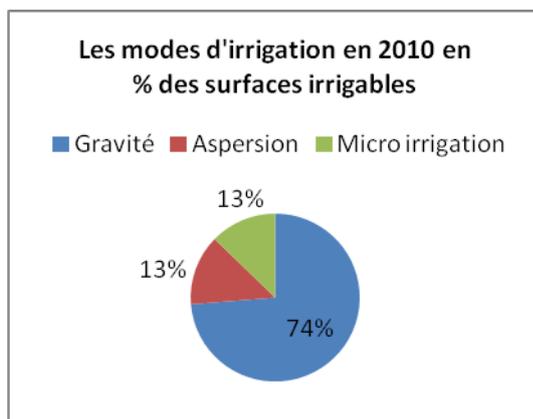
La mise en place d'élevage dans les massifs permet de réduire les risques d'incendies en entretenant le milieu.

1.3. Hydraulique agricole

Le département des Bouches-du-Rhône est le premier département irrigué de France.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une zone traditionnelle d'irrigation. Ses spécificités tiennent dans l'existence d'une multitude de réseaux collectifs (Associations Syndicales d'irrigants ou Société d'Aménagement Régional) qui distribuent de l'eau (via la Durance et le Verdon) sur tout un territoire initialement dépourvu de cette ressource.

Les Bouches-du-Rhône, ce sont près de 100.000 ha irrigables répartis autour de 3 types d'irrigation : mode gravitaire, mode aspersion – sous pression, irrigation individuelle (forages principalement).



SHRA : Schéma Régional Hydraulique Agricole

Les canaux ou réseaux d'irrigation gravitaire sont pour la plupart très anciens (les premiers datent du 12^{ème} siècle mais la plupart des grands canaux datent du 16^{ème} et 19^{ème} siècle). Si l'usage principal est l'irrigation agricole (fruits, légumes, fourrages), il faut savoir que l'agriculture, malgré des besoins importants, n'utilise que 20 % de l'eau qui traverse ses parcelles. Le reste s'infiltré et alimente les nappes phréatiques où puisent collectivités et industriels.

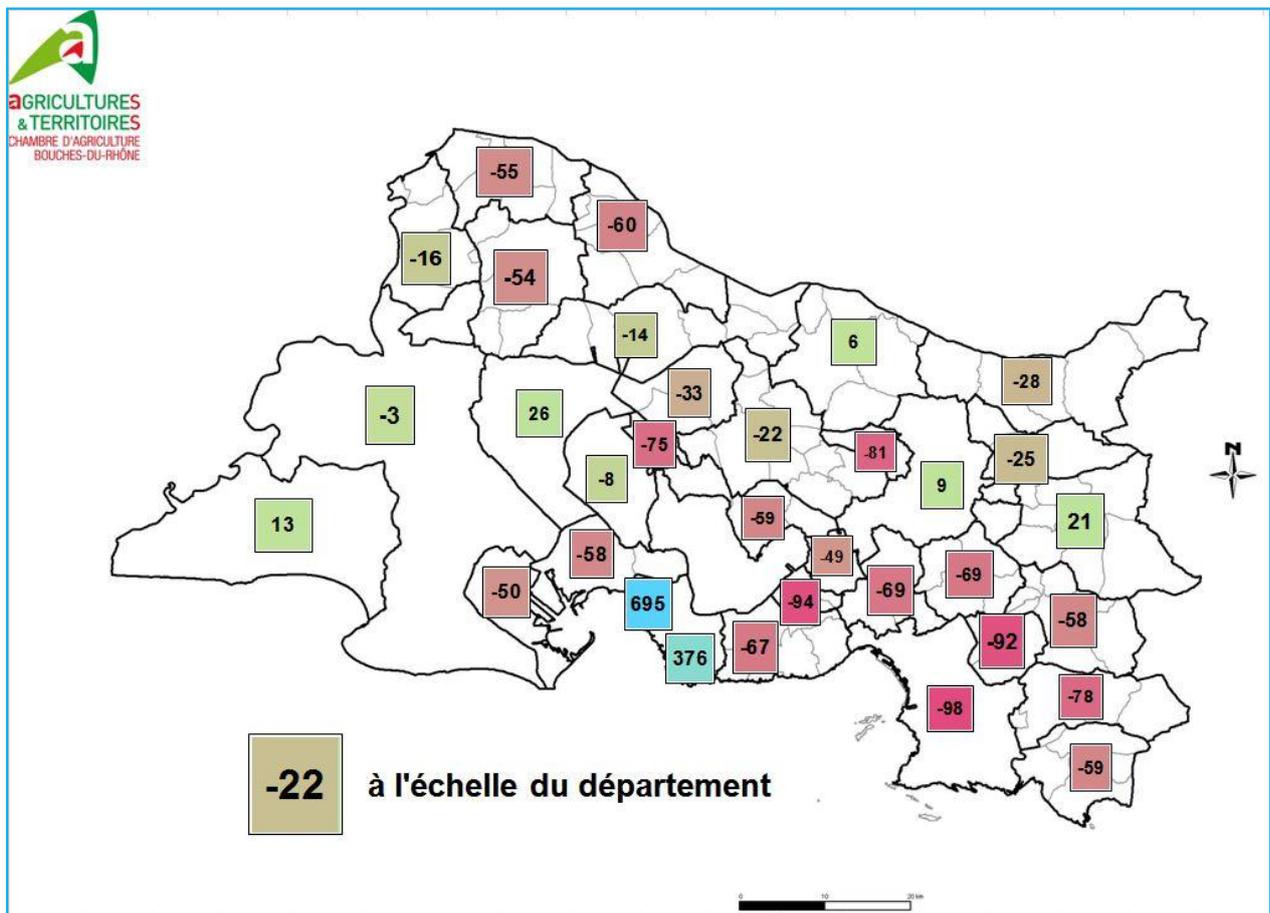
Les canaux et filioles qui parcourent le département sont donc bénéfiques à l'ensemble des citoyens. Ce mode d'irrigation est pratiqué principalement à l'ouest du département grâce aux canaux d'irrigation alimentés par les eaux de la Durance.

Les réseaux sous pression, de construction beaucoup plus récente, entrent dans le cadre de la concession régionale de la Société du Canal de Provence (SCP) ou sont, dans une moindre mesure, gérés par la Société des Eaux de Marseille (SEM). Ces aménagements ont permis d'alimenter en eau des secteurs de l'est du département qui étaient jusque là inaccessibles à partir des principales ressources. Leur fonction est multiple :

- L'alimentation en eau potable des principales agglomérations : Marseille, Aix-en-Provence
- L'alimentation en eau pour le secteur industriel : les rives de l'étang de Berre
- L'irrigation agricole

Le Canal de Provence est alimenté quant à lui par l'eau du Verdon. Ces grands aménagements, qu'ils soient traditionnels ou plus modernes, sécurisent la ressource en eau de toute une région.

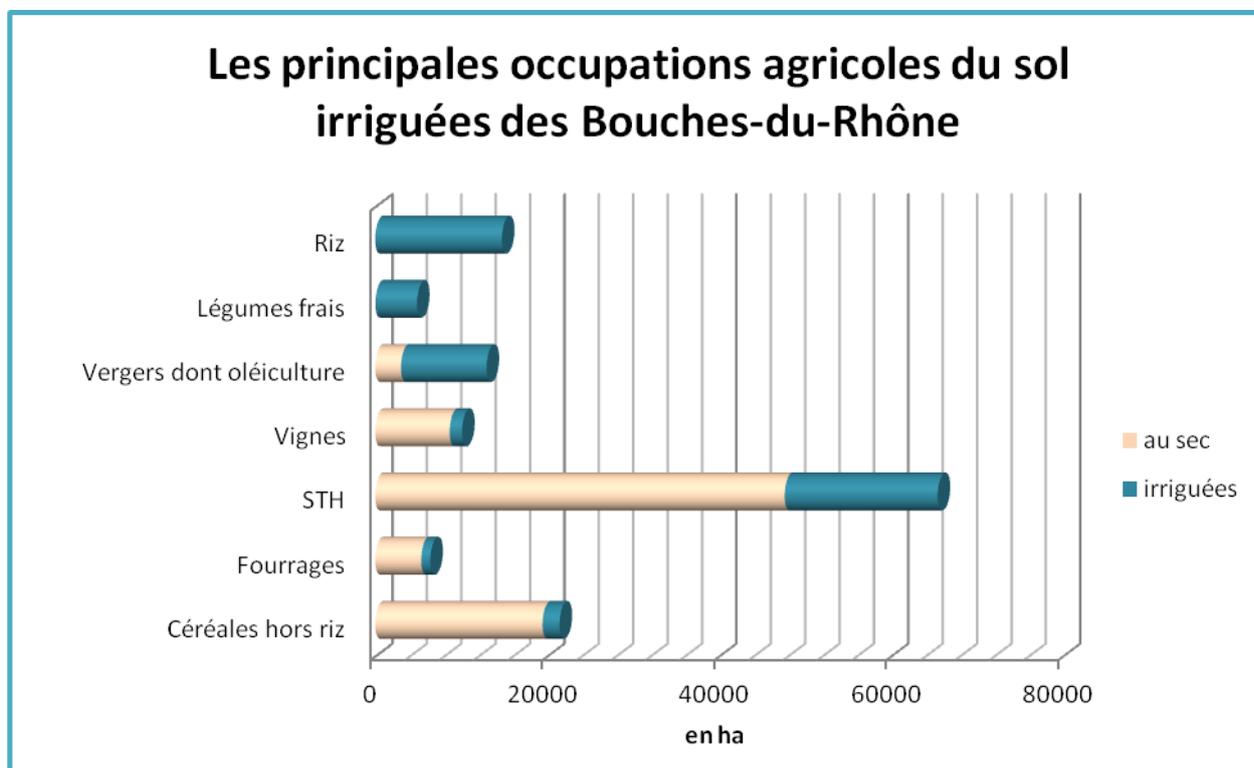
Une agriculture irriguée en forte diminution (Evolution surface irriguée en ha entre 2000 et 2010)



Dans le département des Bouches-du-Rhône, hormis le développement des réseaux d'irrigation de la SCP, très peu de nouveaux équipements ont été réalisés depuis 20 ans ; il est procédé essentiellement à des modernisations de réseaux permettant leur extension, et sur de petites surfaces. Entre 2000 et 2010, la SAU du département, a diminué de 8,7% et, comme le montre la carte ci-dessus, la SAU irrigable a diminué de 22 %. Cette tendance montre qu'une pression particulière s'exerce sur les terres irrigables.

L'évolution du nombre d'agriculteurs irrigants a suivi l'évolution du nombre d'agriculteurs, à la baisse, sur la période.

Les cultures irriguées



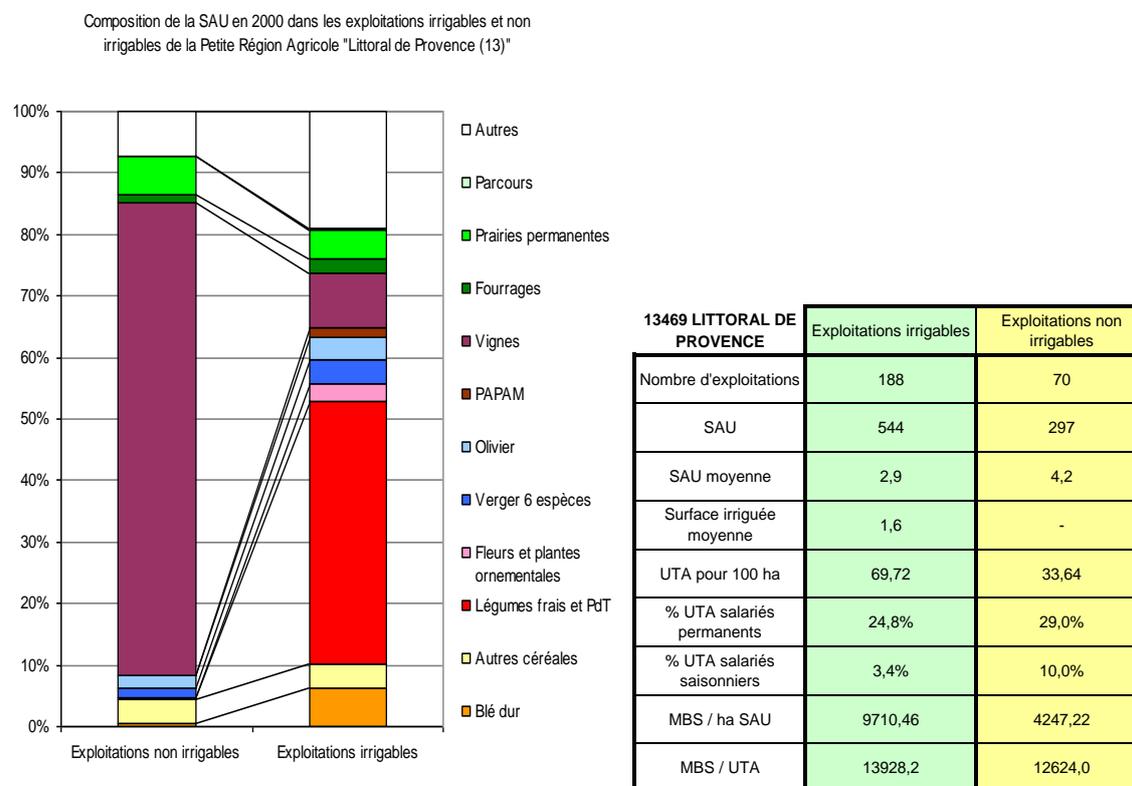
1.3.1. L'hydraulique agricole sur le territoire de la future Métropole

Le territoire de la future Métropole est marqué par :

- Une irrigation structurée autour de la gestion collective ; l'eau agricole est distribuée via le Canal de Provence, via la SEM et via les canaux d'irrigation gravitaire.
- Une structuration de l'est de la Métropole autour du Canal de Provence, alors que l'ouest (axe Mallemort-Port de Bouc) est organisé autour d'ASA ou d'ASL.

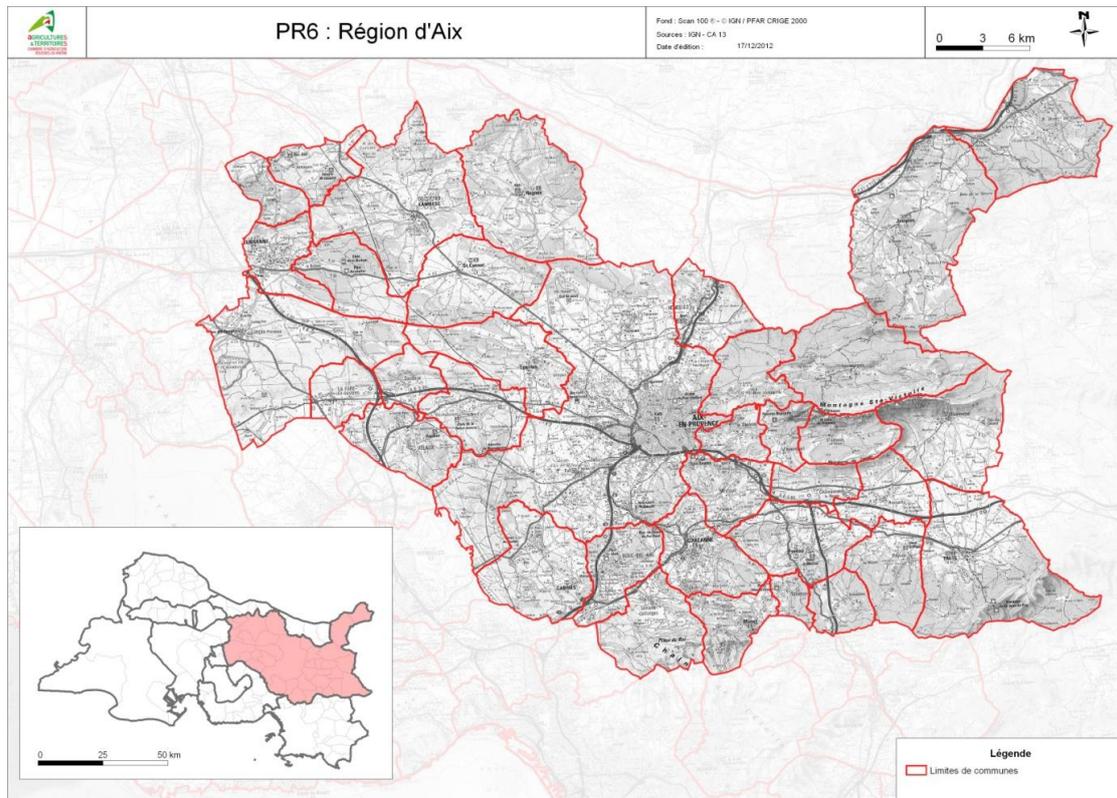
- Une diminution de la surface des terres irrigables localisées principalement sur le pourtour de l'Étang de Berre et le littoral.
- Une augmentation de la surface des terres irrigables ponctuellement en lien avec des extensions d'aménagement hydraulique de la SCP (Port de Bouc, Trets,...).
- De façon générale, une diminution progressive du nombre d'exploitations irrigantes (à l'identique de l'évolution de la SAU et du nombre global d'exploitations sur le département). On notera pourtant qu'une exploitation irriguée est plus pérenne dans la durée, car elle dispose de toutes les conditions pour adapter ses productions ; elle n'est pas tributaire de la disponibilité de la ressource en eau.
- Les principales cultures irriguées sont les grandes cultures, le maraîchage, l'arboriculture, le foin et à la marge la viticulture. L'irrigation favorise les productions à forte valeur ajoutée et place notre département au 1er rang sur les productions de salade, tomate...

Le graphique ci-dessous montre la répartition de la SAU dans le cas d'une exploitation irrigable et non irrigable pour la petite région « Littoral de Provence ». Dans cette petite région, l'irrigation favorise une agriculture orientée vers les légumes (cultures à forte valeur ajoutée), constituée principalement d'exploitations de petite à moyenne taille.

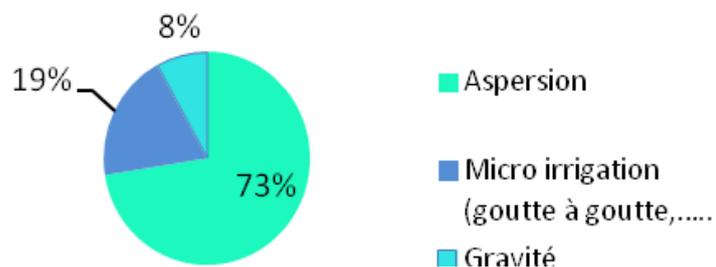


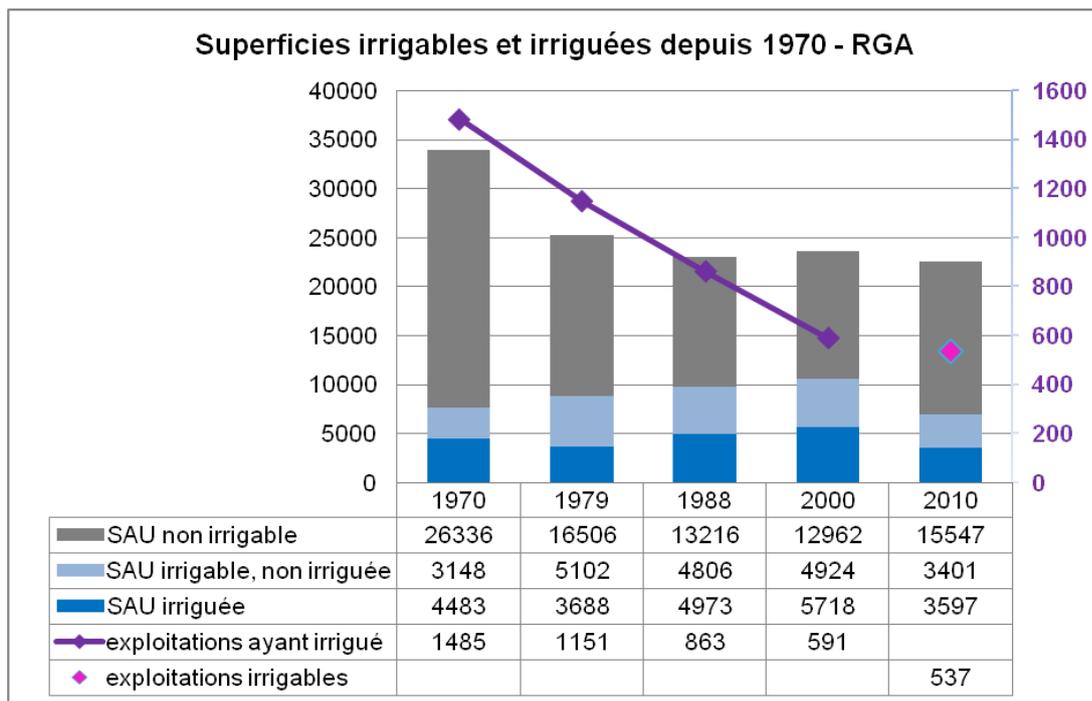
D'après l'étude du poids socio-économique de l'irrigation en Méditerranée par l'AIMF

Exemple pour la région d'Aix



Répartition des surfaces irrigables par mode d'irrigation - RA2010





Sur ce territoire, le réseau sous pression de la SCP demeure le principal accès à la ressource. Les principales cultures irriguées sur cette petite région sont : les céréales, la vigne, les légumes et la prairie. L'irrigation par aspersion concerne près des $\frac{3}{4}$ des surfaces irrigables.

Le fait marquant entre 2000 et 2010 sur ce territoire est le développement des surfaces irrigables par la micro-irrigation qui augmente de 151%. On note également une baisse importante des surfaces irrigables gravitairement de l'ordre de 73%.

On peut en outre souligner la présence de deux Associations Syndicales de Propriétaires qui prélèvent sur des ressources dites non sécurisées : l'ASA de la Fare-les-Oliviers, ainsi que celle de La Barben (les irrigants de cette dernière ont rencontré par le passé des difficultés d'irrigation lors des périodes de sécheresse de 2003 et 2007). Les ressources sur lesquelles ces ASP prélèvent sont l'Arc et la Touloubre.

1.3.2. Les principaux enjeux des infrastructures hydrauliques

1) Maintien des surfaces agricoles irrigables dans les Bouches-du-Rhône

Le maintien des surfaces agricoles irrigables au vu du nombre de grands projets (routier ou transport d'énergie) et de développement des zones logistiques et urbaines apparaît comme nécessaire. Le développement d'infrastructures linéaires périurbaines en zone agricole peut laisser craindre à terme une pression foncière accrue sur les territoires agricoles situés entre l'infrastructure et la partie déjà urbanisée.

2) Pérennité des structures de gestion collective ASA, ASL...

Il existe de nombreuses difficultés de fonctionnement administratif pour les petites structures ; ce phénomène est encore plus prégnant pour les ASL. Toutefois, la taille (superficie) de la structure n'apparaît pas forcément comme un facteur de risque pour la pérennité des structures. Il s'agit plus de la question de l'adéquation entre la structure et son territoire. La mutualisation des moyens humains et l'amélioration de la gestion administrative tout en gardant l'indépendance des structures est un levier pour garantir leur pérennité.

3) Aménités et usages multiples des réseaux d'irrigation

Les aménités sont multiples d'un point de vue environnemental et économique :

- *Maintien des nappes* : problématique prégnante en Crau et en Durance. Les réseaux gravitaires et l'irrigation permettent une alimentation des forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, pour l'industrie et pour l'agriculture.
- *Alimentation de zones humides / autres milieux naturels / Trame Verte et Bleue* : la présence d'eau sur un territoire est le support d'une richesse environnementale exceptionnelle (faune et flore emblématiques sur le territoire métropolitain). Les excédents d'eau d'irrigation gravitaire permettent également d'alimenter des zones humides. Les canaux peuvent être de véritables corridors écologiques comme les autres, pris en compte dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- *Protection contre les risques naturels* : l'agriculture irriguée favorise les coupures humides qui permettent d'éviter les départs d'incendies ou, tout le moins, d'en freiner la progression et ainsi servir de zone tampon entre l'urbanisation et les massifs forestiers.

4) Adaptation de l'agriculture au changement climatique

Le changement climatique se traduit parfois dans le département par la mise à l'irrigation de cultures qui ne l'étaient pas habituellement telles que la vigne ou l'olivier, non pas pour en augmenter le rendement mais pour sécuriser la production et en garantir la qualité. Potentiellement, il y a des secteurs agricoles non irrigués à l'heure actuelle, et non irrigables, où l'accès à l'eau devient problématique, et où se manifeste le besoin de création d'un nouvel accès à l'eau (extension de réseau) pouvant nécessiter parfois la mobilisation de ressources supplémentaires.

2. APPORTS DE L'AGRICULTURE A LA METROPOLE

Il s'agit des apports directement liés à la fonction productive de l'agriculture et des nombreuses aménités positives générées par les pratiques agricoles et pastorales.

Maintenir et développer l'agriculture c'est :

- **Maintenir et créer des emplois** : l'agriculture de la Métropole assure actuellement 4.200 emplois directs et 12.600 emplois induits. Le potentiel de création d'emplois dans le secteur agricole est important surtout si l'on s'attache à reconquérir les marchés locaux dans l'objectif d'accroître l'autonomie alimentaire de la Métropole.
- **Créer de la richesse et influencer positivement sur la balance commerciale**
- **Garantir aux résidents et aux touristes un approvisionnement en produits frais sécurisé, tracé et présentant un meilleur bilan carbone.**

C'est également créer de nombreuses aménités positives :

- **Garantir la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire** : l'évaluation générale des aménités est multiple d'un point de vue environnemental et économique :
- *Maintien des nappes* : problématique prégnante en Crau et en Durance. Les réseaux gravitaires et l'irrigation permettent une alimentation des forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, pour l'industrie et pour l'agriculture.
- *Alimentation de zones humides / autres milieux naturels / Trame Verte et Bleue* : la présence d'eau sur un territoire est le support d'une richesse environnementale exceptionnelle (faune et flore emblématiques sur le territoire métropolitain). Les excédents d'eau d'irrigation gravitaire permettent également d'alimenter des zones humides. Ces canaux sont de véritables corridors écologiques comme les autres, pris en compte dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- **Assurer la gestion des espaces naturels** : l'agriculture et le pastoralisme permettent de maintenir les milieux ouverts.
- **Structurer le paysage, améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire pour les résidents et les touristes.**

Les paysages de Provence sont principalement connus et reconnus pour leur composition typique, un complément de zones naturelles et agricoles. Le territoire métropolitain est marqué par plusieurs zones à fort intérêt paysager dont l'agriculture fait partie intégrante :

- La haute vallée de l'Arc avec la Sainte Victoire
- La Vallée de la Durance, porte du Lubéron
- La chaîne des Côtes, zone de transition avec la Crau,
- La vallée de Huveaune, le massif du Garlaban et de l'Etoile

L'agriculture contribue au paysage provençal par son petit parcellaire, ses haies pour se protéger contre le mistral, ses cultures typiques (olivier, vigne en particulier), ses zones de transition entre zones urbaines et zones naturelles.

Ce paysage typiquement provençal favorise le développement du tourisme. Le département des Bouches-du-Rhône et la région marseillaise connaissent une augmentation régulière du nombre de visiteurs.

- **Contribuer au maintien de la biodiversité** : en maintenant les milieux ouverts, en offrant une diversité de cultures et donc une diversité d'habitats pour les espèces protégées.
- **Contribuer à la lutte contre les risques naturels** : prévention des crues (grâce à la gestion par l'agriculture des zones d'expansion des crues), de l'érosion (par l'aménagement des piémonts de massifs avec des terrasses de cultures, des systèmes de drainage et l'implantation de cultures qui maintiennent les sols) et de l'incendie (grâce aux cultures coupe-feu de vignes, d'oliviers, d'arbres fruitiers et à la pratique du sylvopastoralisme dans les massifs).

Le territoire de la future Métropole est marqué par l'existence de plusieurs risques naturels. L'agriculture peut contribuer à minimiser leurs effets, voire protéger les personnes et les biens. Il est important de rappeler que l'agriculture n'est pas LA solution de protection contre les risques naturels car ce n'est bien entendu pas sa vocation première. Toutefois, l'implication de l'agriculture décidée par les collectivités et/ou l'Etat dans cette lutte doit être dédommée.

L'agriculture peut jouer un rôle dans :

- La protection contre les inondations, mais à la seule condition que sa vulnérabilité soit réduite et que des indemnités liées aux pertes agricoles sont accordées. Les canaux d'irrigation gravitaire jouent aussi indirectement le rôle d'évacuation des eaux pluviales, limitant la montée des eaux dans certaines zones urbaines ou rurales.
- La protection contre les incendies : l'agriculture irriguée crée des « coupures humides » qui minimisent les départs d'incendies ou qui freine l'avancée de ceux-ci.
- **Préserver l'identité des territoires** par le maintien notamment des filières agricoles traditionnelles.
- **Créer du lien social** en évitant que l'espace rural ne soit qu'une campagne habitée, en permettant à l'agriculture d'en faire une campagne économiquement valorisée.
- **Assurer les grands équilibres entre la zone urbaine (habitats, équipements, activités) et les espaces naturels**, notamment en milieu périurbain où la zone agricole est une zone de transition entre la ville et la forêt. L'agriculture périurbaine permet de gérer à long terme les limites d'urbanisation.

3. POLITIQUE AGRICOLE DU CONSEIL GENERAL

L'agriculture dans notre département occupe une place importante en matière économique, sociale et d'aménagement du territoire.

En effet, parce qu'elle produit notre alimentation et qu'elle impacte notre santé, notre qualité de vie et nos ressources naturelles, l'agriculture qui est aussi très dépendante des aléas climatiques, ne peut pas être réduite à une activité économique ordinaire, abandonnée aux seules lois du marché.

En outre, l'explosion des prix du foncier liée à l'accélération des phénomènes d'artificialisation des terres et de spéculation foncière rend de plus en plus difficile l'installation de jeunes agriculteurs.

Cette situation particulière, éminemment stratégique, plaide en faveur d'une politique d'accompagnement forte d'autant que ce secteur marqué par la libéralisation des activités économiques n'est pas épargné par la crise et qu'il subit de profondes transformations socio-structurelles.

Dans ce contexte, le Conseil Général s'est massivement investi en faveur de l'agriculture des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'une politique essentiellement facultative.

Or, l'éventuelle remise en cause des moyens déployés à l'occasion du transfert de ses compétences vers la Métropole aurait des conséquences désastreuses en matière d'emplois et de production de valeur ajoutée, mais également de gestion des espaces naturels et agricoles et des aménités positives citées plus haut.

Au sein de la Métropole, l'agriculture et le pastoralisme jouent un rôle essentiel dans l'entretien et la gestion des territoires, dans le maintien des paysages et de l'attractivité touristique, dans la gestion globale de l'eau.

Si l'agriculture devait disparaître, le coût de gestion du territoire serait alors phénoménal pour la Métropole.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône affecte un budget annuel moyen de 10,5 millions d'€ à l'agriculture, dont environ 4,5 millions d'€ pour l'agriculture de la Métropole (estimation basée sur le fait que la Métropole comprend 41% de la SAU du département et 47% des exploitations).

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône intervient à plusieurs niveaux pour soutenir l'agriculture du département :

- En développant une politique départementale de protection et de valorisation du foncier agricole
- En proposant une politique départementale en faveur de l'hydraulique agricole
- En aidant les communes à bâtir des stratégies d'aménagement de leur territoire agricole
- En pilotant ou en accompagnant de nombreuses opérations de promotion et de commercialisation de produits en circuits courts

- En apportant des financements directs, sous forme de subventions, aux entreprises agricoles et à leurs groupements, de la création des exploitations jusqu'à la mise en œuvre de leurs projets de développement.
- En soutenant financièrement et en termes d'organisation les plans sanitaires animal et végétal.
- En apportant une subvention à la Chambre d'agriculture pour faciliter la mise en œuvre d'actions en faveur de l'agriculture.

3.1 Politique départementale en faveur du foncier agricole

- **Le contexte départemental**

On observe, depuis ces dernières années :

- un contexte départemental où la rareté du foncier pour le développement de l'habitat et des activités entraîne une surenchère sur le foncier agricole ;
- une pression urbaine forte qui s'exerce sur des zones agricoles ou naturelles souvent fragiles, avec parfois des enjeux en termes de risques d'incendie ou d'inondation ;
- en conséquence, une flambée des prix du foncier qui empêche l'accession au foncier pour les agriculteurs, et en particulier les jeunes.

Pourtant, c'est dans les zones périurbaines que se concentre une bonne partie de la production agricole et souvent des productions de qualité à proximité des grands centres de consommation, favorisant le développement de circuits courts de commercialisation, atout considérable pour la viabilité économique des exploitations.

- **Les conditions nécessaires pour une politique foncière efficace**

Les communes du département ont certes besoin de se développer en termes d'habitat, d'infrastructures et d'activités, mais l'enjeu économique, environnemental et de cadre de vie que représente l'agriculture devrait conduire à privilégier l'économie d'espace, et à n'envisager des déclassements que de façon retenue, organisée et concertée, avec une véritable logique de compensation et d'équilibre des activités sur un territoire, le développement d'une activité ne devant pas conduire à en détruire une autre.

C'est pourquoi, le maintien et la re-dynamisation de nos terroirs ne peut se concevoir de manière efficace que :

- sur de véritables territoires de projet (massif forestier, plaine agricole périurbaine...) où se conjuguent intérêts publics forts liés au maintien de l'agriculture et stratégies parfois divergentes d'acteurs privés (propriétaires, lotisseurs...)

- avec un porteur de projet local : commune ou EPCI
 - des partenaires : profession agricole, SAFER, Région, services de l'Etat (DDTM)
 - et, surtout, une volonté politique locale forte en faveur de l'agriculture.
- **Les actions**
 - Mise en place, depuis une dizaine d'années, d'un groupe de travail technique interservices dont le but est d'élaborer un avis pluridisciplinaire sur les SCOT/PLU.
 - Edition d'un mémo de recommandations à destination des élus locaux pour la prise en compte des orientations départementales en matière de documents d'urbanisme.
 - Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles avec un financement à 60% des études ou actions en vue de préserver le foncier agricole.
 - Conventions d'Aménagement rural signées avec la SAFER sur des territoires à enjeux (ex : Parc Naturel régional des Alpilles) ; l'objectif est de permettre de débloquer du foncier pour les agriculteurs.
 - Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural dont l'objet est la reconquête agricole de friches et la réouverture des milieux naturels pour permettre le pastoralisme. Près de 2.500 ha reconquis de 1999 à ce jour.
 - Exercice de ses compétences en matière d'aménagement rural : le Conseil Général est en charge des opérations d'AFAF (Aménagement Foncier Agricole et Forestier). Il y a peu de remembrements et d'aménagements fonciers dans les Bouches-du-Rhône. Un exemple : la commune de Tarascon où 4.000 ha ont été remembrés entre 1999 et 2003. Une convention tripartite avec la SAFER et la commune avait été signée et la garantie de bonne fin était assurée par la commune.
 - Mise en place d'un Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) depuis 2011 sur la commune de Velaux à titre d'opération pilote (3ème PAEN de France). Surface : 300 ha sur lesquels est mis en œuvre un programme d'actions en vue de redynamiser l'activité agricole en lien avec les enjeux environnementaux et de protection contre les risques d'incendie de forêt.
 -

3.2. Programme départemental d'hydraulique agricole : Modernisation des réseaux et optimisation de la gestion de l'eau

- **Orientations et conditions d'intervention**

Les réseaux d'hydraulique agricole revêtent une importance vitale pour les exploitations de notre région.

Le maintien de milieux naturels humides, l'alimentation en eau des nappes, et la prévention des inondations, confortés par la modernisation des réseaux d'irrigation et d'assainissement, représentent également des enjeux considérables.

C'est pourquoi, depuis les années 1980, le Conseil Général finance, aux côtés de la Région, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau la modernisation de ces réseaux.

Une enveloppe annuelle de 1,2 M€ est consacrée au programme départemental d'hydraulique agricole.

- **Orientations du programme**

Trois orientations peuvent être validées pour la mise en œuvre des programmes d'hydraulique agricole :

- Les programmes de modernisation des ouvrages de transport, cohérents dans le temps et dans l'espace, dans un but de pérennisation des ouvrages, de sécurité et d'optimisation de la gestion de l'eau.
- La modernisation des réseaux de distribution, prolongement logique des efforts de mise à niveau des canaux principaux, qui permet d'assurer un meilleur service aux irrigants.
- Les projets d'assainissement agricole s'inscrivant dans une approche globale et concertée à l'échelle d'un bassin versant.

- **Priorités d'intervention**

Projets présentant un impact positif sur l'environnement et l'alimentation des nappes

Aujourd'hui, l'hydraulique agricole doit être envisagée dans un cadre plus large, avec ses effets directs ou indirects, profitant le plus souvent de façon gratuite à la collectivité :

- le maintien de milieux humides à haute valeur paysagère ou écologique,
- la prévention des risques naturels (incendie, inondation...)
- le maintien de la possibilité d'alimentation des nappes, indispensable à l'alimentation en eau potable des communes de l'ouest du département.

Projets s'inscrivant en cohérence avec la gestion de l'eau sur un territoire

Il convient également de privilégier une vision globale de la **gestion de l'eau sur un territoire, à la fois au niveau de l'irrigation, de l'assainissement et de l'écoulement pluvial**, de façon à permettre des économies d'échelle (éviter le surdimensionnement des stations d'épuration pour cause d'eaux claires parasites en période d'irrigation, le mélange des eaux dommageables à la qualité des produits...), une gestion optimisée de la ressource et des risques et une meilleure appréhension des besoins.

- **Conditions d'intervention**

Le Département a la volonté de continuer à accompagner financièrement et techniquement les évolutions des structures hydrauliques départementales, face aux enjeux aujourd'hui prépondérants en termes de ressource, de qualité de l'eau et d'évolution des pratiques agricoles.

Toute nouvelle demande d'investissement est soumise à la production d'un schéma directeur intégrant la notion de gestion optimisée de la ressource ou d'une actualisation en ce sens en cas de schéma directeur réalisé depuis plus de 10 ans.

- **Modalités d'intervention**

Les projets sont examinés au niveau technique de façon collégiale à travers un comité de programmation départemental regroupant l'ensemble des financeurs et les services de l'Etat.

L'irrigation :

Les travaux hydrauliques ne pourront être financés qu'au profit de maîtres d'ouvrage collectifs : ASA, ASF, Syndicats intercommunaux, syndicats mixtes...

Les types de travaux éligibles demeurent les travaux :

- de confortement des canaux (cuvelage, soutènement,...),
- de busage et de mise sous pression,
- de pompage dans les réseaux de surface,
- de régulation (bassin de stockage/régulation, régulation automatisée et informatisée, télégestion).

Dans un objectif de maîtrise budgétaire, un plafond d'investissements éligibles annuel de 500.000 € est appliqué pour les travaux hydrauliques de confortement des ouvrages, sauf en cas d'impossibilité manifeste de fixer une tranche financière annuelle de ce montant pour des sujétions techniques particulières.

En matière d'irrigation, un taux maximum de 80% de subventions publiques peut être proposé, sachant que les taux maximum pratiqués habituellement par le Département sont de 35% à 40%, par la Région jusqu'à 40% et par l'Agence de l'Eau jusqu'à 50%.

Les schémas directeurs pourront être également financés à 80% par des subventions publiques, à répartir entre les différents financeurs. Des financements FEDER sont possibles également sur ce type d'études.

D'autre part, les investissements hydrauliques situés en zones urbaines d'habitat comprises dans les périmètres des syndicats d'irrigation seront retenus à des taux d'intervention moindres.

En septembre 1998, le Conseil Général a adopté le principe de minorer le taux d'intervention en zone urbaine (25% au lieu de 35%).

L'assainissement agricole :

Enfin, en termes d'assainissement agricole, les travaux éligibles sont :

- le confortement des grands canaux de drainage,
- les bassins de rétention,
- les stations d'exhaure.

Habituellement, ces projets sont financés à 60% (40% Département et 20% Région). L'Agence de l'Eau ne finance pas l'assainissement agricole.

3.3. Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricole

Ce fonds a pour but de permettre aux communes et à leurs groupements la mise en place d'études technico-économiques ou d'actions d'animation en faveur du maintien de leur territoire agricole dans le respect des principes suivants :

- Une volonté politique forte de maintien du territoire agricole, notamment à travers les documents d'urbanisme.
- Une démarche dynamique qui privilégie les études pré-opérationnelles et les actions de proximité, en partenariat avec les institutions concernées et la profession agricole.

Le taux de subvention va jusqu'à 60% du montant prévisionnel Hors Taxes du coût de l'étude ou des actions envisagées.

3.4. Promotion et commercialisation des produits en circuits courts

La promotion et la commercialisation des produits en circuits courts est un domaine d'intervention prioritaire pour le Département. Chaque année, le Conseil Général organise, en s'appuyant sur la Chambre d'agriculture, Terroir 13 (0,450M€/an), la cuvée et le millésime pour les vins (0,050 M€/an).

Le Département est également à l'initiative de l'organisation de l'opération des paniers du terroir dans les gares routières et de la création d'un marché de producteurs sur l'esplanade du Conseil Général qui a démarré le 1er octobre 2014.

3.5. Financements directs aux entreprises agricoles

Ces fonds d'intervention sont cadrés par une convention annuelle passée entre l'Etat (Préfet de Région) et le Conseil Général qui fixe la stratégie et le contenu des mesures mises en œuvre. Ils sont justifiés par l'importance et la fragilité de l'économie agricole du département : SAU importante représentant le 1/3 de la surface totale, forte réduction du nombre d'exploitations, économie agricole diversifiée sous forte influence urbaine, enjeux environnementaux forts, les zones Natura 2000 représentant 45% du territoire.

Le Conseil Général retient quatre enjeux prioritaires pour orienter sa politique en faveur de l'agriculture :

- Le besoin pour l'agriculture d'être sécurisé sur son territoire
- Le besoin d'assurer le renouvellement des générations
- Le besoin de s'adapter en permanence à la concurrence et de recherche de nouveaux débouchés
- Le besoin de mieux répondre aux demandes de la société en matière de protection de l'environnement, de qualité des produits et de sécurité alimentaire.

- **Développement et modernisation des moyens de production**

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (0,3 million d'€/an) : elle regroupe une mesure d'aide à la formation (aide financière au stagiaire et au maître exploitant), un complément à la Dotation Jeune Agriculteur (entre 4.650 € et 5.000 € supplémentaires), une aide à la conclusion de baux (130 €/ha) pour les installations hors cadre familial et une aide au soutien technique (80% du montant de la facture d'un organisme de conseil et/ou d'appui technique pendant un an).

Aide à la construction et à la modernisation de serres (0,4 million d'€ par an) : 10% du montant des investissements (plafonné à 50.000 € par exploitation).

Aide à l'investissement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (0,1 million d'€/an) : taux d'intervention de 5% pour la construction de hangars agricoles, 10% pour les matériels de récolte des filières intégrées, bigarreau industrie, tomates industrie, oléiculture et 15% pour les autres matériels

de récolte et les matériels d'élevage, de production de fourrage autoconsommés et les matériels contribuant à la protection et au respect de l'environnement.

Aides aux investissements des exploitations agricoles installées depuis moins de 5 ans (0,2 million d'€/an) : elles concernent les investissements relatifs aux pratiques agricoles renforcées respectueuses de l'environnement, les investissements relatifs aux démarches d'amélioration de la qualité et de valorisation des productions et les investissements relatifs à l'amélioration des conditions de travail, au maintien et au développement de l'emploi salarié. Le taux d'intervention est de 40% maximum du coût des investissements éligibles avec un plafond de 10.000 € d'aide par exploitation.

Aides aux investissements des coopératives, SICA, organisations de producteurs pour le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits agricoles (0,7 million d'€/an) : taux d'intervention de 10% et 20% selon le montant d'investissement. L'entreprise bénéficiaire doit avoir un caractère collectif, et doit avoir un lien fort avec la production agricole des Bouches-du-Rhône.

- **Aménagement du territoire et environnement**

Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural (0,7 million d'€/an) : aide au défrichement et à la replantation accordée aux exploitants agricoles dans le cadre d'un projet économique contribuant à la lutte contre les risques naturels. Le taux d'intervention est de 70% du montant HT des travaux.

Mesures Agro-Environnementales Territorialisées MAET (0,3 million d'€/an) : cofinancement par le Conseil Général des mesures agro-environnementales contractées par les exploitants dans les territoires éligibles (Natura 2000).

- **Diversification des ressources**

Aide à la création et à l'extension de meublés de tourisme labellisés dans les exploitations agricoles (61.000 €/an) : aide à l'investissement à hauteur de 10% du montant HT des travaux plafonnée à 1.000 € par projet.

- **Prévention des risques et solidarité.**

Aide aux investissements pour la protection sanitaire des élevages avicoles des Bouches-du-Rhône (0,2 million d'€/an) : taux d'intervention fixé à 40% du montant des investissements éligibles plafonné à 10.000 € par exploitation.

Mesure de soutien des exploitants en difficulté : co-financement d'expertise à hauteur de 300€ / exploitation, aide à la Trésorerie de 5.000 €/ exploitation au maximum, prise en charge partielle des

cotisations sociales à hauteur de 50% maximum et dans la limite d'un plafond de 6.000 € par exploitation.

Mesure d'indemnisation au titre des calamités agricoles : montant déterminé au cas par cas, qui ne peut excéder 75% des dommages subis.

3.6. Plans sanitaires animal et végétal (détails en annexe)

Plan sanitaire animal : le plan Elevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural est un plan ambitieux qui propose à la fois de soutenir la filière élevage, mais aussi d'apporter une réelle innovation en matière sanitaire, socio-économique et de développement rural. Mené en interaction avec la profession agricole, le Laboratoire Départemental d'Analyses et les élus en charge de l'agriculture au Conseil Général, le plan repose sur une véritable concertation dans l'objectif de répondre au plus près aux attentes du terrain. Doté d'une enveloppe de 650.000 €, le Plan sanitaire départemental permet une réactivité liée à l'actualité et aussi un travail à long terme sur l'éradication de maladies. Seul le travail à long terme permet d'assainir les cheptels.

Plan sanitaire végétal : dotée d'une enveloppe de 64.000 €, la surveillance sanitaire du département des Bouches-du-Rhône a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire des végétaux, et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques sur l'environnement, les végétaux et la santé publique. La surveillance et la veille sanitaire permettent d'anticiper les situations et de mettre en place rapidement des moyens de lutte pour éviter la propagation de la pathologie. Le dispositif s'appuie sur le travail en réseau des conseillers du département des Bouches-du-Rhône.

3.7. Financement des actions menées par la Chambre d'agriculture

Il est alloué un budget annuel de 627.000 € à la Chambre d'agriculture pour mener des actions de développement.

Ces actions concernent :

Le Programme de développement agricole

Il regroupe l'ensemble des actions et projets développés par la Chambre d'agriculture pour former, conseiller et accompagner les agriculteurs dans la conduite de leur exploitation. Les priorités sont la formation technique, l'aide et le suivi à l'installation, le conseil économique et fiscal, la gestion rationnelle de l'eau ou encore la lutte raisonnée. En 2013, la Chambre d'agriculture a élaboré plus de 25 diagnostics à l'installation et 30 plans de professionnalisation personnalisés. La Chambre d'agriculture a proposé 60 actions de formation sur 112 journées, auxquelles ont participé 104 agricultrices et 311 agriculteurs.

Le programme d'actions du Pôle Qualité

Créé en 2005, le Pôle Qualité coordonné par la Chambre d'agriculture est un regroupement de conseillers à la fois spécialistes de démarches qualité mais également généralistes. Ils traitent à la fois de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité ou de traçabilité mais aussi des questions de gestion de l'eau, des déchets ou de questions techniques de production. Il comprend 3 personnes. Les actions actuellement en cours concernent notamment le développement de l'agriculture biologique, les formations « CERTIPHYTO » et l'accompagnement d'une vingtaine d'agriculteurs volontaires engagés dans des démarches qualité. Depuis 2010, la Chambre d'agriculture a formé et certifié 625 agriculteurs au CERTIPHYTO et 50 éleveurs pour le CAPTAV. En 2013, La Chambre d'agriculture a intensifié sa politique bio et accompagné la conversion de 18 agriculteurs.

Le programme de promotion des produits agricoles du département

La Chambre d'agriculture conduit des actions de communication, présentation, dégustation, participation ou réalisation de manifestations, édition de documents, gestion de projets, conseils aux divers porteurs de projet et gestion et suivi du site internet www.agri13.fr. En 2013, la Chambre d'agriculture a dépassé les 93 000 visites sur www.agri13.fr, les 2 000 abonnés à sa newsletter et les 125 fans sur sa page Facebook.

Le Pôle Valorisation et Diversification s'attache à renforcer les actions de promotion, à développer les circuits courts et les débouchés en direction de la restauration hors domicile (opérations Goûtez au 13, les Paniers du Terroir). En 2013, la Chambre d'agriculture a vendu plus de 50 tonnes de fruits et légumes dans plus de 60 collèges et lycées du département.

Nutrition Méditerranéenne en Provence est une marque déposée à l'INPI par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône en 1988, qui a pour but de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en matière de provenance et de qualité des aliments. Grâce à l'appui du Conseil Général, l'action de Nutrition Méditerranéenne en Provence a pu se développer auprès des scientifiques, médecins, nutritionnistes et des producteurs. Cette marque communique régulièrement lors des manifestations telles que Terroir 13, le Festival de la Gastronomie de Châteauneuf-le-Rouge, le Marché des 13 desserts et des formations sur l'agriculture méditerranéenne et les bienfaits de l'alimentaire local sont dispensées à la MFR (Maison Familiale et Rurale) de Lambesc.

La Chambre d'agriculture participe également à la mise en place de nouveaux marchés de producteurs, au développement du e-commerce et à la mise en place d'un site de Drive fermier.

La Chambre d'agriculture met en place la route des Vins de Provence en partenariat avec les Fédérations Départementales des Caves coopératives et des Vignerons indépendants.

En 2013, la Chambre d'agriculture a inauguré la 10ème gare SNCF (Blancarde à Marseille) avec le système de vente des paniers Fraicheur.

Le Programme Hydraulique – Environnement - Territoire

La Chambre d'agriculture suit les MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) lors de leur mise en place dans les territoires et favorise la contractualisation avec les agriculteurs. 7 territoires sont actuellement ouverts à la contractualisation dans les Bouches-du-Rhône :

- Les Alpilles (2007)
- La Camargue (2007)
- La Crau (2007)
- Les Marais d'Arles, des Baux et du Vigueirat (2007)
- Le Grand Site Sainte Victoire (2008)
- Le Plateau de l'Arbois (2009)
- Les sites boisés : Défense des Forêts contre l'Incendie (2011)

En 2013, la Chambre d'agriculture a assuré 242 déclarations PAC et MAE pour les agriculteurs du département.

Groupe ECOPHYTO

Le projet ECOPHYTO 2018 mis en place suite au Grenelle de l'Environnement vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2018, tout en maintenant un niveau de production agricole élevé. La Chambre d'agriculture a souhaité accompagner les agriculteurs du département vers cet objectif et créer un groupe Projet ECOPHYTO 13 composé d'experts agricoles, dont elle assure l'animation en vue de définir une stratégie départementale et d'aider les agriculteurs. En 2013, la Chambre d'agriculture a organisé 8 commissions phytosanitaires en viticulture et 10 commissions phytosanitaires en maraîchage.

Pour être en règle pour tout achat et application de produits, les agriculteurs doivent suivre la formation et obtenir le CERTIPHYTO. La Chambre d'agriculture met tout en œuvre pour répondre à la demande des agriculteurs.

Programme d'actions économiques

Dispositif d'appui à l'installation et à la transmission : agréée Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP), la Chambre d'agriculture est chargée d'accompagner les candidats à l'installation durant leur parcours (formation, suivi, élaboration des projets). Elle obéit à un cahier des charges national et a été labellisée par l'Etat pour une durée de 3 ans sur la base d'un appel à projets. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture a passé convention avec d'autres structures comme l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole d'Aix-Valabre dont les salariés ont été agréés par le CEPPP en tant que conseillers chargés de la mise en œuvre de ce plan.

En 2013, les conseillers en Plan de Professionnalisation Personnalisés ont permis l'agrément de 27 PPP et, au sein du Répertoire Départemental à l'installation, 43 porteurs de projets et 7 cédants ont été accompagnés.

Participation à la réalisation d'expertises économiques et d'audits d'exploitations : L'aide du Conseil Général cofinance avec l'Etat et la Chambre d'agriculture la réalisation d'expertises économiques et financières d'exploitations agricoles en voie de redressement.

Un audit préalable est réalisé dans le but d'identifier les exploitations pouvant bénéficier de la mesure de redressement qui sera réservée aux producteurs en situation de fragilité financière tout en étant économiquement viables à terme. En 2013, la Chambre d'agriculture a accompagné 25 agriculteurs en situation difficile dans la plus grande confidentialité.

Conseil en stratégie d'entreprises – Clubs de progrès et références : composé de trois conseillers d'entreprise, un conseiller en financements publics et un conseiller références, leurs actions sont centrées autour du développement. En 2013, la Chambre d'agriculture a réuni 21 agriculteurs autour d'ateliers « Graines d'idées ».

Un club de progrès fonctionne actuellement : celui du safran.

Tenue des sessions : conformément à l'article 511-12 du Code Rural, « il est pourvu par le Conseil Général du département aux menues dépenses organisées par la Session des Chambres d'Agriculture. Ces dépenses sont obligatoires et votées chaque année par le Conseil Général. ».

Promotion de l'agritourisme dans les Bouches-du-Rhône : le réseau « Bienvenue à la Ferme » regroupe d'une part plusieurs types d'activités de tourisme vert et d'autre part le réseau des produits de la ferme en vente directe. La Chambre d'agriculture anime ce réseau en réalisant des actions de communication en direction du grand public et des professionnels : gestion et suivi du site internet, édition de plaquettes, participation ou organisation de manifestations, réalisation de sessions de formation sur la création d'activités d'accueil de tourisme rural, développement de l'utilisation de sacs biodégradables. En 2013, La Chambre d'agriculture a fait la promotion des 80 adhérents du réseau « Bienvenue à la Ferme », visité et contrôlé plus de 150 producteurs signataires de la Charte Terroir 13.

Plan de maîtrise des énergies : en 2009, la Chambre d'agriculture s'est engagée dans la mise en œuvre du Programme Départemental Energie Agricole (PDEA) en vue de la réduction des consommations énergétiques du secteur agricole.

La stratégie énergétique départementale agricole permet d'afficher clairement le positionnement de la profession en matière énergétique. Elle vise la mise en place d'un plan d'actions qui sert de levier pour la prise en compte des questions énergétiques en milieu agricole.

Ce projet comprend les objectifs suivants :

- quantification des consommations et des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole dans le département,

- proposition de solutions acceptables pour la réduction des consommations et émissions de GES,
- éléments techniques pour une stratégie globale.

Ces orientations s'inscrivent en parfaite cohérence avec les objectifs affichés par le Conseil Général dans le cadre de son Plan Energie Climat Territorial.

Le diagnostic énergétique départemental ainsi qu'un plan d'actions concerté ont été réalisés en 2012 et 2013. Un Groupe Départemental Energie Agricole est en cours de constitution. Il permettra de définir les axes stratégiques à approfondir et prioriser les actions à mettre en œuvre dans l'avenir. En 2013, la Chambre d'agriculture a évité l'émission de 66,36 t_{éq}CO₂ soit 525 416 km ou 13,1 tours de Terre dans le programme AGIR+, la Chambre d'agriculture a également conseillé 5 agriculteurs pour réduire les consommations d'énergie directe et indirecte sur leurs exploitations.

Ressources Humaines : l'entretien Y VOIR CLAIR est un outil d'aide à la mise en place d'un plan d'actions pour les exploitations en questionnement. Il a pour objectif de faire évoluer la vision de l'agriculteur sur son exploitation et l'ouvrir vers de nouvelles perspectives. La Chambre d'agriculture réalise une trentaine d'entretiens Y VOIR CLAIR chaque année.

La Chambre d'agriculture et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ont construit au fil du temps un partenariat qui contribue très largement à la préservation et au développement du potentiel économique agricole. Toutes les actions menées par le Conseil Général et la Chambre d'agriculture sont capitales dans un contexte de forte pression foncière. La politique agricole du Conseil Général fait sens au regard des enjeux économiques et d'aménagement du territoire des Bouches-du-Rhône.

4. POLITIQUE AGRICOLE DES EPCI

Dès le début des années quatre-vingt dix, le Pays d'Aubagne s'est attaché à préserver et redynamiser l'agriculture. En 1992, la Charte du Pays d'Aubagne reconnaît l'agriculture comme une activité économique à part entière et développe 3 volets :

- Foncier, avec la réaffirmation par les élus de la vocation agricole des plaines et la mise en place d'une politique foncière innovante (acquisition de terres par la collectivité, rétrocession à un agriculteur avec paiement échelonné sur 10 ou 20 ans sans intérêt).
- Commercialisation, avec la création de la marque des « jardins du Pays d'Aubagne », puis d'un GIE, pour servir les marchés de détail et les marchés de demi-gros.
- Vulgarisation, avec la création d'un CETA (Centre d'études Techniques Agricoles) et le recrutement de 2 techniciens, l'un spécialisé dans la conduite technique des exploitations et l'autre voué à développer l'action collective. Le coût de l'adhésion est gratuit pour les jeunes agriculteurs et symbolique pour les exploitants en place.

Un quatrième volet, environnemental, a été ajouté par la suite. Le pays d'Aubagne est adhérent du réseau Terres en Villes. La Charte révisée en 2011 met particulièrement l'accent sur le développement des circuits courts et le lien social entre agriculteur et citoyen.

En 2005, la Communauté du pays d'Aix lançait également une Charte agricole reprenant les mêmes thèmes mais à une échelle plus grande, adaptée à l'économie agricole de son territoire : politique foncière avec portage du foncier par la collectivité, création de marchés paysans puis, depuis 5 ans, organisation de la Halle Terres de Provence à Plan de campagne, appui aux grandes filières (viticulture, maraîchage, oléiculture). La CPA a développé largement l'accueil à la ferme et organise chaque année des journées d'animation pour les écoles. A l'instar du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la CPA est membre du réseau Terres en Villes depuis 2007.

La communauté d'agglomération de Martigues a toujours défendu et préservé ses zones agricoles et même si aucune politique agricole n'est formalisée, les services techniques et les élus ont toujours aidé les jeunes agriculteurs à s'installer. La Ville de Martigues est un grand propriétaire foncier en zone agricole, ce qui facilite parfois les installations. Elle porte actuellement un projet d'approvisionnement de sa cuisine centrale avec des produits biologiques issus de la production locale.

Marseille Provence Métropole a lancé un diagnostic de son agriculture en 2005 dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Ce diagnostic a été remis à jour en 2013 et un Schéma directeur de l'agriculture est en cours d'élaboration. La communauté urbaine a rejoint le réseau Terres en Villes en 2013.

L'absence de politiques foncières agricoles au sein du SAN et d'Agglopoie Provence, dans un contexte où le reste du département met tout en œuvre pour éviter le mitage des zones agricoles par des non agriculteurs (habitats précaires, activités illégales en zone agricole), a pour effet d'accélérer la dégradation des zones agricoles dans les communes où la police de l'urbanisme n'est pas appliquée strictement (Istres, Mallemort). D'autre part, les collectivités qui mènent une politique agricole captent

les projets les plus intéressants, favorisant de nouvelles dynamiques par des effets d'entraînement. Il est souhaitable qu'une politique agricole soit mise en place par la Métropole en tirant les enseignements de toutes les expériences en cours.

Annuellement, les budgets consacrés aux politiques agricoles des EPCI sont les suivants : 100.000 € pour MPM, 450.000 € pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, 450.000 € pour la CPA.

4.1. MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

MPM a travaillé sur la mise en place d'un Schéma Directeur Agricole. Ce schéma n'a pas encore été validé par les élus. Quelques actions sont cependant d'ores et déjà mises en œuvre, notamment celles concernant la mobilisation du foncier agricole.

Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire foncier (budget annuel : 6.512 €/an) : dans l'objectif de suivre les tendances du marché et d'intervenir sur les Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA), les communes et MPM sont destinataires des notifications ; elles peuvent diligenter une enquête et intervenir si les parcelles présentent un intérêt agricole.

MPM et les communes définissent des secteurs de surveillance et peuvent demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption.

Poursuivre l'animation foncière en cours sur le territoire de MPM et le suivi de la Convention d'Aménagement Rural (CAR, budget annuel : 40.000€/an).

Dans l'objectif de mobiliser du foncier pour développer des projets agricoles, il s'agit d'anticiper le marché foncier par une prospection auprès des vendeurs potentiels, pour permettre des acquisitions à l'amiable plutôt que par voie de préemption. Les propriétaires de terres en friches sont incités à louer ou à vendre leurs biens. La réalisation d'échanges restructurants de parcelles entre agriculteurs est également incitée.

Cette action fait l'objet d'une Convention d'Aménagement Rural conclue entre MPM et la SAFER pour une durée de 3 ans.

Poursuivre le portage du foncier en vue de l'agrandissement des exploitations ou de l'installation de nouveaux agriculteurs (budget annuel : 15.000 €/an)

Il s'agit de créer des unités foncières par stockage sélectif du foncier : biens issus des négociations amiables menées par la SAFER ou de l'exercice du droit de préemption, mise en réserve par la SAFER, prise en charge des frais d'acquisition et de stockage par la communauté.

Mettre en œuvre le dispositif de rétrocession du foncier avec étalement du paiement prévu dans la Convention d'Aménagement Rural

Dans l'objectif d'installer de jeunes agriculteurs, achat par MPM par l'intermédiaire de la SAFER et rétrocession à un agriculteur avec étalement du paiement sur plusieurs années à taux Zéro.

Aider les agriculteurs à l'achat et à la location lors d'échanges à l'amiable (budget annuel : 24.000 €)

Soutien financier pour la remise en état de parcelles en friches.

Incitation à la réalisation d'échanges et à l'acquisition de petites parcelles, prise en charge des frais notariés et des frais d'arpentage à hauteur de 80%.

Participer aux réflexions sur l'agriculture en milieu périurbain dans le cadre de l'adhésion à Terres en Villes (budget annuel : 7.500 €/an)

Participation aux réflexions lors des réunions et séminaires, proposition de thèmes de travail ou alimentation des débats, voire mise en place d'expérimentations. MPM a adhéré à Terres en Ville en 2012.

4.2. PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile mène une politique en faveur de l'agriculture depuis 1993. Le budget annuel consacré à l'agriculture se situe entre 400.000 € et 500.000 € en fonction de l'importance des acquisitions foncières et des actions de communication. L'agglomération finance, à hauteur de 108.000 €, un CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) qui comprend deux techniciens.

Une nouvelle Charte agricole a été signée en 2011. Elle définit plus de 70 actions mises en œuvre afin de répondre aux grands enjeux de l'agriculture.

4.2.1. CHARTE DU PAYS D'AUBAGNE

La charte initiale a été signée en 1992. Elle concernait uniquement la commune d'Aubagne. Avec la naissance de l'intercommunalité, la charte s'est étendue pour couvrir aujourd'hui l'ensemble des 12 communes de l'Agglomération.

Cette politique publique pour le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine est structurée autour de 4 axes complémentaires qui visent à reconnaître et soutenir l'activité économique des exploitations professionnelles :

1. L'animation et l'intervention foncière avec notamment la préemption de la collectivité sur les terres agricoles mises à la vente pour installer de nouveaux agriculteurs ou renforcer les agriculteurs en place par la rétrocession, sans intérêt, de ces terres aux exploitants.
2. L'installation du réseau d'irrigation de la plaine agricole d'Aubagne et son entretien.
3. Le conseil technique collectif et personnalisé assuré par le Centre d'Etude Technique Agricole auprès de ses adhérents.
4. La création et l'accompagnement de démarches collectives de valorisation des produits agricoles locaux à travers notamment la marque des « Jardins du pays d'Aubagne ».

Au fil des années, la Charte a élargi ses actions à la gestion des déchets, au soutien à de nouvelles formes de contractualisation entre producteurs et consommateurs comme les AMAPs, à la coopération internationale avec le Mali et à de multiples autres actions.

Le bilan de la Charte réalisé en 2008 est largement positif. Il a cependant paru nécessaire d'actualiser la Charte et de co-construire avec la profession agricole, les partenaires et tous les acteurs concernés, une nouvelle Charte qui en renforce les points forts tout en s'adaptant aux nouveaux défis qu'impose la recherche d'un développement soutenable qui préserve les milieux naturels, contribue équitablement au bien-être de tous tout en assurant la prospérité économique des agriculteurs.

La démarche de co-construction de la nouvelle Charte

Pendant près de deux ans, plus de 200 personnes représentant l'ensemble des acteurs concernés ont contribué à l'élaboration de la nouvelle Charte agricole. A travers une conférence-débat, deux forums, de nombreux groupes de travail, et sous la conduite du comité de gestion agricole, tous ces acteurs ont travaillé ensemble pour penser et construire l'avenir de l'agriculture du pays d'Aubagne et de l'Étoile. Ils ont inscrit leur réflexion en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'Agenda 21.

Les éléments clés du diagnostic ou l'état des lieux de l'agriculture de l'Agglo

L'Agglo regroupe 12 communes, habitées par plus de 100.000 habitants vivant sur 25.000 ha à l'est des Bouches-du-Rhône (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie).

Sur son territoire, 68 agriculteurs professionnels travaillent sur 58 exploitations qui valorisent leurs productions sur un important bassin de consommation. La filière économique agricole et agro-alimentaire est demandeuse de main d'œuvre et d'espace. Une vingtaine d'agriculteurs se sont installés depuis 1990, dont un nombre important hors du cadre familial. L'Agglo dispose d'une grande variété d'agricultures méditerranéennes : une agriculture diversifiée sur Auriol, Roquevaire et Saint Zacharie, une plaine agricole à vocation maraîchère à Aubagne, un terroir viticole à Cuges-les-Pins et une agriculture de côteaux dans le Pays de l'Étoile. Cette agriculture est engagée dans des démarches de qualité des produits et des modes de culture et d'élevage.

Les agriculteurs innovent pour offrir des produits et des services de proximité en phase avec les demandes de leurs voisins avec lesquels ils savent passer des alliances, comme au sein des nombreuses AMAP, dont la première en France est née en 2001 à Aubagne.

La marque collective « Les jardins du pays d'Aubagne » a su, au fil des ans, faire reconnaître les qualités des producteurs et des productions locales. Le Centre d'Etudes Techniques Agricole du Pays d'Aubagne apporte son appui technique et ses compétences d'animation pour accompagner les projets des agriculteurs professionnels.

Mais, l'activité agricole est freinée par un accès de plus en plus difficile aux terres fertiles. Ces terres sont en effet particulièrement convoitées et subissent la concurrence d'autres usages plus lucratifs pour les propriétaires qui se traduit par une rétention foncière et le développement des friches.

Les 5 défis à relever ensemble

1. Sanctuariser et valoriser les terres fertiles et nourricières.
2. Pérenniser une agriculture rémunératrice et durable, pourvoyeuse de productions de proximité diversifiées et de qualité.
3. Renforcer la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels.
4. Assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins.
5. Mobiliser toutes les parties prenantes en organisant leurs coopérations.

Pour chaque action, apparait son état d'avancement (en projet ou en cours).

1. Sanctuariser et valoriser les terres fertiles et nourricières.

Les axes de travail à engager :

A1 Créer les conditions et les outils pour sanctuariser les terres fertiles

A1.1 Promouvoir et proposer les outils de préservation et de gestion adaptés aux situations locales (ZAP, PAEN, Natura 2000...) : en cours, projet de ZAP à Cuges et à Saint-Zacharie

A1.2 Accompagner les élus dans la révision des PLU en considérant les espaces agricoles comme les supports d'entités économiques et non comme des réserves foncières (en cours).

A1.3 Créer et animer dans chaque commune une commission partenariale pour examiner les demandes de permis de construire en zone agricole (en cours).

A1.4 Créer un dispositif intercommunal d'alerte et d'intervention sur les dérives quant à l'utilisation des terres fertiles (en cours).

A1.5 Agir ou intervenir en priorité sur les espaces à enjeux identifiés dans le SCoT (en cours).

A1.6 Intervenir plus particulièrement sur les limites ou franges entre agriculture et milieu urbain et entre agriculture et espace naturel pour améliorer les échanges et la protection des différents espaces (en cours).

A2 Favoriser la restructuration foncière et le renouvellement des exploitations

- A2.1 Créer un fonds partenarial pour constituer des réserves foncières à vocation agricole (en cours).
- A2.2 Faciliter la restructuration foncière pour constituer des exploitations viables (en cours).
- A2.3 Stimuler et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment en animant un « guichet unique » (coordination, mise en réseau, outils communs...) (en cours).
- A2.4 Reconquérir et remettre en valeur les terres agricoles inutilisées (en cours).
- A2.5 Aider l'acquisition foncière agricole par les agriculteurs par un système de rétrocession à taux 0 sur 10 ans des terres agricoles préemptées par l'Agglomération (en cours).
- A2.6 Favoriser la mise en place de « hameaux agricoles » lorsqu'ils sont adaptés à la situation locale (en projet).

A3 Assurer une animation foncière

- A3.1 Assurer la circulation de l'information sur les notifications de la SAFER auprès de l'ensemble des partenaires de la Charte (en cours).
- A3.2 Mettre en relation les propriétaires et les demandeurs et conduire des négociations amiables (en cours).
- A3.3 Développer des dispositifs pour inciter les propriétaires à vendre ou louer leurs terres agricoles (en cours).
- A3.4 Sensibiliser les propriétaires réticents aux différents modes de location et mise en relation avec des demandeurs éventuels (en cours).

A4 Sensibiliser et impliquer les citoyens

- A4.1 Communiquer pour faire connaître les terres fertiles et les raisons de leur sanctuarisation (en cours).
- A4.2 Impliquer les citoyens dans la préservation des terres fertiles (en cours, Terres de Liens).

A5 Renforcer les liens entre tous les agriculteurs (professionnels ou de loisir)

- A5.1 Impliquer et soutenir les entreprises et coopératives qui proposent des services et valorisent les produits des agriculteurs professionnels ou non (en cours).
- A5.2 Créer et entretenir les liens entre tous les agriculteurs, professionnels ou non (en cours).
- A5.3 Organiser le développement des jardins collectifs (sous toutes leurs formes) (en cours).

2. Pérenniser une agriculture rémunératrice et durable pourvoyeuse de productions de proximité diversifiées et de qualité

Les axes de travail à engager :

A 6 Dynamiser une offre qui réponde aux demandes locales

A6.1. Communiquer avec les consommateurs et les sensibiliser aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation (en cours).

A6.2. Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective par la mise en place d'outils adaptés (formation responsables cuisines, légumerie, groupement d'achat...) (en cours).

A6.3. Soutenir les circuits courts et les débouchés de proximité : « paniers » de produits locaux, marchés de producteurs, magasins de vente collective, cueilli/vendu... en veillant à améliorer la marge des producteurs, mais aussi à les rendre accessibles au plus grand nombre (en cours).

A6.4. Rechercher et valoriser l'engagement des communes, des entreprises, des consommateurs (en cours).

A6.5. Soutenir les activités agroalimentaires locales, encourager et valoriser la transformation locale ou à la ferme pour améliorer la valeur ajoutée locale (en cours).

A 7 Former et qualifier tous les producteurs

A7.1. Apporter un appui technique individuel et collectif accessible à tous les agriculteurs (en cours).

A7.2. Organiser des échanges de pratiques et d'expériences entre tous les agriculteurs sans discrimination (en cours).

A7.3. Promouvoir et réaliser des diagnostics de durabilité et qualifier progressivement les exploitations dans l'esprit d'un progrès collectif et individuel et d'une recherche de meilleure valorisation des productions (en cours).

A 7.4. Expérimenter de nouveaux modes de production et des techniques alternatives et en assurer la diffusion en cas de réussite (en cours).

A8 Diversifier l'offre agricole

A8.1. Promouvoir la diversité des modes de production : le pastoralisme, la polyculture, l'élevage (en cours).

A8.2. Promouvoir l'agriculture biologique et l'agro-écologie (en cours).

A8.3. Promouvoir la diversification des activités et des revenus telles que le tourisme en lien avec l'agriculture : agritourisme, oenotourisme, gastronomie locale (en projet).

3. Renforcer la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels

Les axes de travail à engager :

A9 Diminuer la dépendance énergétique des exploitations et des activités agro-alimentaires

A9.1. Diminuer la dépense énergétique des exploitations par une réduction de leur consommation d'énergie (en projet).

A9.2. Développer la production et les usages des énergies renouvelables (sans concurrencer les productions agricoles alimentaires) (en projet).

A10 Développer les pratiques préservant la fertilité des sols

A10.1. Encourager l'utilisation d'engrais organiques, de composts et de broyats dans les cultures (en cours).

A10.2. Etudier la pertinence et la faisabilité d'une plateforme locale de compostage (en cours).

A11 Gérer l'eau avec précaution et protéger les nappes phréatiques

A11.1. Soutenir l'association des irrigants (ASAMIA) dans la gestion durable du réseau d'irrigation (en cours).

A11.2. Encourager les pratiques économes en eau et l'usage des espèces et variétés adaptées en fonction des sols et des terroirs (en cours).

A11.3. Réduire les déficits d'irrigation tout en conservant un étiage suffisant des cours d'eau (en cours).

A11.4. Favoriser la récupération des eaux de pluies (en cours).

A11.5. Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (Ecophyto 2018) et des engrais chimiques (en cours).

A11.6. Sensibiliser et former tous les agriculteurs sur le fonctionnement des nappes phréatiques et des hydro systèmes (en cours).

A12 Réduire les déchets et mieux les valoriser

A12.1. Élaborer un plan global de gestion des déchets agricoles (en projet).

A12.2. Conforter les actions engagées sur le compostage, la gestion des plastiques agricoles et des produits phytosanitaires (en projet).

A13 Développer la biodiversité agricole

A13.1. Développer les espèces mellifères et favoriser les insectes pollinisateurs (en projet).

A13.2. Encourager l'agro-foresterie (en projet).

A13.3. Conduire des actions sur les semences : sélection, production à la ferme (en projet).

A13.4. Faire connaître et reconnaître la biodiversité agricole locale (en cours).

A13.5. Accompagner le sylvo-pastoralisme et les productions dans les zones à risque (incendie, crues...) (en cours).

A13.6. Accentuer la diversification des cultures de restanques (en cours).

A13.7. Reconnaître l'utilité des productions non professionnelles favorisant la biodiversité cultivée (en cours).

A14 Expérimenter, sensibiliser, former les agriculteurs professionnels ou non

A14.1. Sensibiliser et former les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : air, eau, sols, énergie, risques, phytosanitaires (en cours).

A14.2. Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (ex : information sur les aides possibles, aide au montage de dossier) (en cours).

A14.3. Expérimenter de nouvelles espèces mieux adaptées aux évolutions climatiques (en cours).

A14.4. Utiliser la « Font de mai » comme vitrine des actions phares du territoire en matière de bonnes pratiques agricoles et forestières (en projet).

A15 Réhabiliter et insérer les bâtiments agricoles dans le paysage (en cours)

4. Assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins

Les axes de travail à engager :

A16 Mettre en valeur l'agriculture dans la vie locale

A16.1. Poursuivre les actions de mise en valeur de l'agriculture (semaine du goût, marchés locaux, magazine Agglo...) et le soutien aux fêtes locales en lien avec l'agriculture d'aujourd'hui (en cours).

A16.2. Échanger entre agriculteurs(trices) et habitants(tes) pour mieux se connaître dans une recherche de parité : accueillir les nouveaux habitants(tes) et leur présenter l'agriculture locale, rédiger une « Charte du bien-vivre ensemble » entre agriculteurs et habitants, accueillir le public sur les exploitations agricoles (en cours).

A16.3. Former les partenaires à une meilleure connaissance réciproque et à une meilleure coopération : élus, techniciens, citoyens (en cours).

A16.4. Développer les actions d'éducation et de sensibilisation (en lien avec les écoles du territoire) (en cours).

A17 Appuyer les démarches collectives pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs et baisser les coûts de production

A17.1. Développer les groupements d'employeurs et services de remplacement (en tenant compte de la spécificité du maraîchage diversifié) (en projet).

A17.2. Accompagner la mise en marché : commercialisation, marque territoriale « Jardins du pays d'Aubagne », restauration collective, légumerie (en cours).

A17.3. Mutualiser les compétences : Conforter le CETA dans son rôle de coordination et de conseil technique individuel et collectif, soutenir les différents réseaux d'échange entre agriculteurs (en cours).

A17.4. Encourager les assolements en commun (en cours).

A17.5. Encourager l'usage partagé de matériel agricole (en cours).

A17.6. Accompagner et former les agriculteurs aux démarches collectives et aux échanges avec les habitants (en cours).

5. Mobiliser toutes les parties prenantes en organisant leurs coopérations

Les axes de travail à engager :

A18 Assurer La bonne gouvernance de la Charte

A18.1. Animer le comité de gestion partenariale de la Charte (en cours).

A18.2. Animer le comité technique permanent (en cours).

A18.3. Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la Charte (en cours).

A18.4. Organiser régulièrement des débats publics sur l'avancement de la Charte (en cours).

A18.5. Veiller à la cohérence des actions pour sensibiliser, mobiliser, former et qualifier les acteurs (en cours).

A19 Structurer et inscrire dans la durée un « système alimentaire territorial »

A19.1. Etudier l'opportunité de structurer un « système alimentaire territorial » (en cours).

A19.2. Participer activement à des réseaux d'échanges tels que « Terres en ville », « Terres de lien » et Urgenci (en cours).

4.2.2 ACTIONS DU CETA

Le CETA du Pays d'Aubagne dispose d'un budget de 138.000 € (dont subvention de 108.000 € attribuée par la Communauté d'agglomération).

Le CETA comprend 45 adhérents, dont 23 maraîchers, 7 oléiculteurs–arboriculteurs, 2 viticulteurs et de nombreux exploitants diversifiés : élevage, plantes aromatiques, pépinière, spiruline, céréales, safran.

La plupart des actions du CETA s'adressent à l'ensemble des agriculteurs, qu'ils soient adhérents ou non.

- 1) Appui technique aux producteurs : il s'agit de visites de terrain qui débouchent sur du diagnostic, du conseil et des expérimentations (essais variétaux sur salade et artichauts, suivi de la pression des ravageurs).
- 2) Valorisation des produits : la marque collective des « Jardins du Pays d'Aubagne »

Démarche qualité : suivi du plan de contrôle, suivi et accompagnement des producteurs de la marque, traçabilité, édition d'un cahier d'enregistrement des pratiques adapté à chaque producteur, rédaction d'un cahier des charges pour les productions animales, œufs et viande ovine.

Animation et promotion de la marque : participation au Salon Terroir 13, animation dans le cadre de la semaine Fraich'Attitude, animation sur le marché d'Aubagne à l'occasion de « Espace producteurs en Fête ».

- 3) Appui aux projets individuels et collectifs

Projet compost : contribuer à optimiser de façon mutualisée les pratiques de fertilisation et de gestion de la matière organique dans un système territorialisé.

Espace producteurs du marché d'Aubagne : animation du groupe, communication et actions de promotion.

Approvisionnement en produits bio ou locaux de la restauration collective.

- 4) Dossiers d'Aide : montage de dossiers FDGER, PVE et PAC maintien ou conversion en agriculture biologique, veille sur les financements.
- 5) Organisation de réunions d'échanges d'informations et formations : fertilité des sols, utilisation du site internet pardessuslahaie.net.
- 6) Accompagnement de projets agricoles en Pays d'Aubagne : orientation des porteurs de projets vers les organismes spécialisés, participation au Réseau foncier agricole, veille sur les notifications SAFER, suivi de la Charte agricole.

4.2.3 ILLUSTRATION DE L'APPLICATION DE LA CHARTE PAR LE PROJET « LA FERME DES JONQUIERS »

Au fil de l'animation et des interventions foncières menées dans le cadre de la convention d'intervention foncière Agglo-SAFER, deux opportunités d'unité foncière complémentaires se sont dégagées, permettant d'envisager un projet commun de ferme agricole entre l'association Terres de liens PACA et l'agglomération. Ces deux espaces se situent dans un secteur à forte pression foncière, mitoyen du secteur commercial et convoité par IMMOCHAN, d'ailleurs propriétaire d'une parcelle derrière LEROY MERLIN.

La première parcelle, comprenant une habitation, était sous compromis par le groupe ALINEA, pour y faire un parking.

L'intervention de la SAFER et de l'Agglo ont permis qu'ALINEA accepte de n'acquérir que la partie classée en U. L'agglomération s'est portée acquéreur du solde, soit l'habitation et la parcelle attachée de 5.300 m² appartenant à la famille TESSEIRE.

La deuxième unité concerne un foncier de 2,68 ha, propriété des consorts BOYER, à proximité de la première unité, pour laquelle, après intervention en révision de prix, les propriétaires ont fini par accepter une négociation amiable avec la SAFER.

Les deux opportunités ont conduit la communauté d'agglomération à envisager un projet global : créer un siège d'exploitation en maraichage biologique, sous la marque « Jardins du Pays d'Aubagne » et en circuit court.

Première collectivité de France à avoir adhéré à l'association Terres de Liens en 2010, les deux partenaires ont décidé de s'engager ensemble dans ce projet commun de partenariat collectivité publique / privé, retenu par le Conseil Régional comme projet pilote.

L'objectif commun est d'extraire le foncier agricole de la spéculation foncière, le protéger sur le long terme et lui garder sa fonction productive alimentaire.

Un appel à candidature pour exploiter cette ferme a été lancé. 4 candidats ont postulé et le projet POURTAL a été retenu par le comité d'examen composé de tous les partenaires (Terres de Liens, Chambre d'agriculture, SAFER, CETA et Agglo).

L'agglomération a acquis la propriété TEISSEIRE au prix de 328.000 € avec l'aide d'une subvention du Conseil Régional de 98.400 €.

Terres de Liens a acquis, après portage par la SAFER, la propriété des conjoints BOYER pour 342.000 €. Les frais de portage ont été pris en charge par le Conseil Régional (16.000 €). Cette durée de portage a permis de bloquer l'opération afin de permettre à Terres de Liens de collecter l'épargne locale à hauteur de 50% du montant du projet.

La ferme a été raccordée au réseau d'irrigation sous pression par l'ASAMIA pour un montant de 40.000 € (financement : 35% Conseil Général, 30% Conseil Régional, 15% Terres de Liens).

Afin de garantir la destination agricole du bien, les deux partenaires ont opté pour la signature d'un bail de carrière environnemental avec la famille POURTAL. D'une durée de 25 ans, ce bail est assorti d'un état des lieux et de clauses environnementales (agriculture biologique, pas de drainage, accroissement de la biodiversité, rotation des cultures, entretien du canal).

4.3 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX/ BILAN DE LA CHARTE AGRICOLE 2010-2014

Depuis le 29 mai 2000, la Communauté du Pays d'Aix a pour compétence de « contribuer au maintien et au développement de l'agriculture, en partenariat avec les organismes compétents ». Des outils et des actions sont mis en place afin d'exercer efficacement cette compétence fondamentale.

Caractéristiques et enjeux du contexte agricole

La CPA présente une SAU de 22.600 ha dont 7.000ha de viticulture, 1.300 ha de cultures légumières, 250 ha d'oléiculture et 7.450 ha d'autres cultures.

Les productions sont valorisées par : 5 AOP vin, 3 AOP huile d'olive, 4 IGP (miel de Provence, vins de Pays des Bouches-du-Rhône, vins de Pays de Vaucluse, Agneau de Sisteron) et 1 IGP « Calissons d'Aix » en projet, 2 labels rouges pour le miel, 1 label rouge pour les plantes aromatiques, 1 AOP Brousse du Rove en projet et une marque collective pour la pomme de terre de Pertuis.

La production agricole représente annuellement un chiffre d'affaires de plus de 67 millions d'euros sur la CPA. Dans un contexte de relocalisation de l'économie, cette production locale est un atout indéniable.

Sur la CPA, le travail dans les exploitations agricoles représente plus de 1.500 emplois équivalent temps plein. Si l'on considère l'ensemble des emplois générés par l'agriculture sur la CPA, le chiffre s'élève à environ 9.000 emplois.

Grâce à sa grande diversité de terroirs de production (vallons, plaines, coteaux, etc), l'agriculture participe pleinement à façonner les paysages de la CPA qui attirent des nouveaux habitants et contribue à drainer de nombreux touristes. La perpétuation de l'agriculture sur le territoire est indispensable afin de pérenniser le fragile équilibre entre urbanité et ruralité.

Mais, l'évolution de l'agriculture sur dix ans est alarmiste pour la CPA :

- **Raréfaction des terres agricoles et diminution drastique des emplois agricoles** : entre 2000 et 2010, la surface agricole utile de la CPA a diminué de 9 %. Cette raréfaction des terres agricoles s'accompagne d'un vieillissement des chefs d'exploitation (la part des moins de 40 ans est passée de 21 % à 15 % entre 2000 et 2010) qui peinent à trouver des repreneurs. Entre 2000 et 2010, l'agriculture communautaire a perdu un quart de ses emplois (équivalent temps plein).
- **Importance du coût du foncier** : difficulté à s'installer comme agriculteur sur la CPA. Acheter un terrain agricole sur le territoire représente une somme considérable (sur la CPA, la valeur vénale d'un hectare de terre agricole était estimée en 2012 à 31.150 €). Ceci s'explique principalement par la forte pression foncière et la spéculation sur le foncier agricole. Par ailleurs, il est également difficile de trouver des terres agricoles en location pour exercer son activité (les baux ruraux sont très contraignants pour les propriétaires, qui préfèrent donc garder leur terre exempte de bail agricole afin de la vendre plus facilement et d'éviter des frais d'éviction).
- **Espaces agricoles impactés par l'urbanisation** : contrairement aux espaces naturels et forestiers qui bénéficient de mesures de protection, les espaces agricoles sont plus facilement touchés.

La Charte agricole de 2005 : un document fédérateur répondant à ces enjeux

Afin de répondre à ces enjeux de fragilisation du territoire, la Communauté du Pays d'Aix s'est dotée d'un programme d'actions concrètes sous la forme d'une Charte agricole, signée en 2005 par les institutions suivantes : Communauté du Pays d'Aix, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, DRAAF, SAFER Paca, Fdsea, Adasea, Jeunes Agriculteurs et Lycée agricole Aix-Valabre.

Ces actions étaient réparties en deux axes stratégiques répondant à 6 grands objectifs :

Objectif 1 : Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix

Objectif 2 : Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix

Objectif 3 : Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix

Objectif 4 : Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs

Objectif 5 : Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel

Objectif 6 : Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

4.3.1 Obj. 1 : FAIRE CONNAITRE ET RECONNAITRE L'AGRICULTURE DU PAYS D'AIX :

Programme de découverte de l'agriculture et plaquette d'information

La CPA a développé pendant plusieurs années son action de sensibilisation auprès du jeune public en proposant gratuitement, à tous les enseignants des écoles primaires, le programme pédagogique d'éducation au développement durable « Apprendre pour agir ». L'objectif est de « faire bénéficier chaque élève des écoles primaires du Pays d'Aix d'un moment d'éducation au développement durable au cours de sa scolarité ».

Sensibilisation : intervention en classe assurée par une diététicienne qui aborde les notions essentielles de l'éducation nutritionnelle, alimentaire et de santé.

Découverte : visite de ferme pédagogique d'une demi-journée, encadrée par un agriculteur pour faire découvrir aux enfants les différentes productions locales.

Journée d'échange : retour d'expérience sur une journée en fin d'année scolaire (via le « train du développement durable »).

De 2009 à 2012, cette action a concerné 243 classes et 6.185 élèves pour un budget total de 142.932 €TTC.

4.3.2. Obj. 2 : PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU PAYS D'AIX :

- **Soutien aux manifestations agricoles**

La CPA soutient les associations et les syndicats à caractère agricole dont les actions assurent la promotion des produits, filières et savoir-faire du territoire. Plus de 155 manifestations ont été soutenues par la CPA entre 2010 et Septembre 2014.

Les listes de manifestations suivantes ne sont pas exhaustives.

Viticulture :

- Salon professionnel Blue Wine Expo et séminaire (Fédération des vignerons indépendants de la région PACA).
- Salon des vins et de la gastronomie Pertuis (Compagnons de Dyonisos).

- Rallye découverte des vins, présentation du millésime Palais du Pharo (Association des vigneron de la Sainte Victoire).
- Fête des vins AOP des coteaux d'Aix (Comité de la fête des vins des coteaux d'Aix-en-Provence).
- Fête de la vigne et du vin (Comité départemental d'organisation de la fête de la vigne et du vin).
- Congrès national des œnologues (Union des œnologues).
- Colloque mondial sur le vin (Conseil interprofessionnel des vins de Provence).
- Dégustation de vins en musique (Association des vigneron du terroir Pertuisien).
- Manifestations de la Confrérie des Echansons du Roy René.
- « Les Chikoulades », grande fête des vendanges (Vins et terroir du jardin aixois).

Oléiculture :

- Fête de l'huile d'olive - Syndicat AOP huile d'olive d'Aix.
- Manifestations de l'Association des producteurs transformateurs d'oléagineux de Vaucluse et de l'Association des compagnons de l'Olivier.

Élevage :

- Fête de la Chèvre (Association les Cabrettes).
- Transhumance des Milles (Les Milles animations).
- « La Routo » (Maison de la transhumance).
- National du cheval de trait (Fédération de Provence du cheval de trait).

Fruits et légumes/ Circuits courts :

- Fête de la cerise (Association pour la promotion internationale de la Roque d'Anthéron).
- Actions de promotion, accompagnement et développement des AMAP (Alliance Provence).
- Vergers portes ouvertes (Les croqueurs de pommes).
- « Pertuis a la patate » (Association des producteurs de la Pomme de terre de Pertuis).
- Activités pédagogiques du jardin Croq'jardin (Fédération des foyers ruraux des Bouches-du-Rhône).

Nutrition/ Gastronomie :

- Festival de la Gastronomie provençale (Les amis du festival de la gastronomie provençale).
- Fête de la truffe et de la gastronomie (Comité des fêtes de Rognes).
- Marché des treize desserts – Ferme de Noël (Chambre d'agriculture).
- Les Rencontres d'arôme (Arôme).
- Salon de la gastronomie (Union des commerçants et artisans tretsois).
- Rassemblement des confréries de la Région PACA (Confrérie des Chevaliers de l'Aïet/ Aïoli).

Apiculture :

- Fête du miel, de la gastronomie et de l'artisanat (Mimet en fête).

Matériel agricole/ foncier :

- Vide hangar et accompagnement à l'installation et weekend de l'agriculture paysanne (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural).
- Forum foncier (Confédération paysanne des BdR).
- Accompagnement à l'installation (Adear 13).
- Forum installation (Jeunes Agriculteurs des BdR).
- Entretien jardins familiaux (Les jardins de Trets).

Toutes filières/ Divers :

- Fête de l'agriculture paysanne (Adear 13).
- Cafés paysans (Confédération paysanne des BdR).
- Foires, marchés et concours cheval de trait (Comité permanent des foires de Trets).
- Fête de la moisson (Nos campagnes d'antan).

L'ensemble de ces manifestations a mobilisé un budget total de 965.385 € sur 5 ans.

- **Réactualisation du Guide des Vins**

Les outils de promotion permettent de valoriser les actions agricoles et de sensibiliser le public à celles-ci. Le Guide des vins, réédité en version française en janvier 2014, a permis de communiquer sur les 5 AOP du territoire auprès de nombreux professionnels et particuliers (en France et en Europe : Belgique, Pays-Bas). Une application pour I-phone reprenant les éléments du guide papier est en cours de création.

900 exemplaires réactualisés ont été diffusés lors du salon Food'In Sud à Marseille au mois de Mars 2014. 2.500 exemplaires ont été diffusés par l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence tout au long de l'année 2014. Le budget 2013-2014 est de 4.027 € HT (3.500 exemplaires réimprimés).

- **Promotion des produits agricoles auprès des institutions et entreprises locales : marques de territoire**

La marque ombrelle « Terres de Provence » a été créée en novembre 2005 dans le but de valoriser les produits du territoire du Pays d'Aix et les différentes démarches de reconnaissance de la qualité et de l'origine des produits locaux. Cependant, déposée dans les classes relevant uniquement de la publicité et de l'événementiel, elle ne pouvait pas être utilisée pour identifier des produits alimentaires. Une seconde marque a donc été créée par le Service agriculture.

D'autres marques agricoles « Côté Provence », « Provence, naturellement » (et sa variante) ont été déposées en 2013-2014 afin de promouvoir le territoire auprès des habitants et des visiteurs et de rassembler sous une bannière commune les domaines et produits tels que : le terroir, l'élevage, le matériel agricole, les démarches liées à l'alimentation, la nutrition, la restauration, les services, l'événementiel...

La marque « Tablées rondes » est destinée aux conférences et colloques.

La marque « Eat Provence » est destinée aux projets à l'international.

Le budget qui comprend honoraires d'avocat, démarches et enregistrements auprès de l'INPI est de 8.125 € HT pour 2013-2014.

- **Promotion des produits agricoles auprès des institutions et entreprises locales : participation au Salon Food'in Sud 2014**

Le salon Food'in Sud, organisé à l'espace Chanot à Marseille, a pour but de mettre en lumière la diversité et l'excellence des produits des pays et régions du Grand Sud, avec des solutions pour tous les lieux et moments de consommation. Le salon réunit 240 exposants et marques, ainsi que 80 chefs et intervenants mobilisés autour de démonstrations et de conférences.

Le Service agriculture de la CPA a participé à cette première édition afin de promouvoir les produits et l'agriculture de la CPA auprès de l'ensemble des acteurs de la restauration (chefs de restaurants étoilés, restauration collective, industries agro-alimentaires, plateformes d'approvisionnement, etc.). Un stand a été tenu durant les 3 jours de salon.

Le budget 2014 est de 2.895€ (location d'un stand « clé en main » de 9m² sur les 3 jours de manifestation).

- **Agritourisme : Sentier vigneron de Trets**

La création du sentier vigneron de Trets a pour objectif de proposer une balade familiale sur la commune tout en faisant découvrir de manière ludique et éducative le territoire de la cave et le savoir-faire des professionnels. C'est le troisième créé après celui de Puyloubier (2008) et celui de Rognes (2009).

Le sentier se présente sous la forme de deux circuits au départ de la cave coopérative : un de 9 km et un de 13 km. Ils s'adressent à des marcheurs de tous niveaux et permettent de découvrir les singularités du terroir (vignobles, « melon de Trets »...), ainsi que le passé minier et médiéval de la commune de Trets. La CPA a participé au balisage du terrain et à la création du guide. Le guide de découverte est disponible au cellier Lou Bassaquet, à l'Office de Tourisme de Trets et en ligne sur le site internet de la ville de Trets.

Le budget 2012 était de 4.800 € HT pour la création et l'impression du guide (15 pages) en 5.000 exemplaires.

4.3.3. Obj. 3 : AMELIORER LA VALORISATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU PAYS D'AIX

- **Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs Terres de Provence**

Face aux enjeux de fragilisation du territoire agricole, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité dynamiser la vente directe aux consommateurs et la promotion des circuits courts de distribution des produits locaux.

S'appuyant sur la Charte agricole du Pays d'Aix dont l'un des objectifs est d'améliorer la commercialisation des produits, la CPA a ainsi répondu à un appel à projets européens en 2009 dans le cadre du programme MED : Rururbal (Rural Urbain Alimentation). Ce programme était destiné à concevoir une stratégie de gouvernance territoriale en faveur du développement local durable et équilibré des territoires péri-urbains, fondé sur la valorisation, la commercialisation et l'incitation à la consommation de ressources agro-alimentaires locales. Ce projet global a bénéficié d'un subventionnement de 75% du FEDER. Il a été développé sur 6 territoires périurbains volontaires et 4 États européens représentatifs de l'arc méditerranéen.

Une charte européenne commune de gouvernance territoriale et alimentaire a été réalisée avec l'ensemble des partenaires dans l'objectif de développer une politique alimentaire locale, une gouvernance territoriale autour de l'alimentation.

La CPA, pour son projet pilote, a choisi d'expérimenter une nouvelle forme de circuit court de distribution de produits locaux de saison, vendus en demi-gros. Ce projet vise à rapprocher les producteurs des consommateurs afin de soutenir l'agriculture locale, de réduire les nuisances pour l'environnement et de proposer des produits du terroir de qualité, de saison à un prix attractif. La Halle de producteurs Terres de Provence a vu le jour en juin 2010 à Plan de Campagne (bénéficiant ainsi d'un flux de fréquentation important répondant parfaitement au concept de « campagne à la ville »).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône organise ce marché de mi-mai à fin octobre, 3 jours par semaine, de 17h à 19h. Le taux de fréquentation est important : 50.000 visiteurs en 2010, 62.000 visiteurs en 2011, 110.168 visiteurs en 2012, 98.000 visiteurs en 2013.

Avec le succès de la Halle de Plan de Campagne, une Halle s'est ouverte à Pertuis en 2013, de début juin à fin octobre, 2 jours par semaine, de 17h à 19h.

La Halle de producteurs de Terres de Provence regroupe 34 producteurs par édition à Plan de Campagne et 15 par édition pour Pertuis. Les produits proposés sont diversifiés : fruits et légumes locaux et de saison, produits diversifiés (miel, huile, jus de fruits, produits laitiers, viande, pain).

Le Budget total de l'opération est de 597.000 HT (dont 150.000 €HT en 2014).

- **Réflexion sur la mise en place d'un site de e-commerce / drive fermier**

Les études démontrent une évolution du comportement de l'acte d'achat des consommateurs. Le e-commerce se développe sous toutes ses formes : facilité de commande, fraîcheur des produits, rapidité d'achat et gain de temps sont des arguments en faveur de la nouvelle mode du « Drive fermier ». Ce nouveau mode de commercialisation nécessite un lieu porteur et l'implication des agriculteurs.

La CPA souhaiterait mettre en oeuvre un site de e-commerce / drive fermier sur son territoire, afin d'offrir un débouché supplémentaire et porteur aux produits locaux. Avant toute chose, il importe d'effectuer une étude de faisabilité afin de :

- faire du benchmarking sur les initiatives existantes, et rechercher l'outil internet le plus performant,
- élaborer le budget et un plan d'action,
- mobiliser les producteurs locaux et constituer un groupe d'agriculteurs motivés,
- identifier la structure juridique et administrative la plus porteuse.

L'étude est en cours de réalisation par la Chambre d'agriculture 13 (état des lieux et benchmarking de trois initiatives réalisées) pour un financement de 10.000 € (financement de l'étude de faisabilité à 75%).

- **Appui aux démarches « qualité » : Appui aux démarches d'identification de l'origine du Pays d'Aix**

Les démarches d'identification de l'origine permettent de promouvoir la production agricole tout en l'ancrant sur le territoire. La CPA en est fière : quatre AOP viticoles, quatre IGP (dont deux Vins de Pays) et trois AOP oléicoles couvrent le territoire ; une AOP et une IGP sont en cours d'obtention.

Outre sa participation financière aux manifestations de promotion, la CPA soutient également ces démarches sous un angle technique.

Pomme de terre de Pertuis : Aide aux actions de communication (mise en ligne d'un site Internet) et à la réalisation d'une étude sur la commercialisation en circuits courts. Expérimentation variétale sur 22 variétés de pommes de terre de conservation afin de diversifier la production de pommes de terre (critères qualitatifs, quantitatifs et organoleptiques). Trois variétés nouvelles ont été retenues : Altesse, Mandola et Laurette.

AOP Sainte Victoire : Soutien aux outils de promotion et de communication (adaptation du site Internet pour les utilisateurs de smartphone, acquisition de matériel, etc.). Appui technique pour une utilisation optimale des produits phytosanitaires, organisation de « journées techniques » et aide au montage de dossiers de reconversion en agriculture biologique (Association des vignerons de la Sainte Victoire).

AOP Huile d'olive d'Aix-en-Provence : Soutien aux outils de promotion sur les techniques culturales, appui technique de l'ACOPA pour la remise en état d'oliveraies abandonnées.

Démarche d'obtention de l'IGP du Calisson d'Aix-en-Provence. L'objectif de cette démarche est l'obtention de l'IGP « Calisson d'Aix-en-Provence » pour éviter à l'instar du savon de Marseille, que cette confiserie constituante de la ville d'Aix-en-Provence soit vulgarisée et fabriquée partout dans le monde sous l'appellation « Calisson d'Aix » ou « Calisson d'Aix-en-Provence ». Un technicien de la CPA accompagne ce projet dans ses aspects techniques (rédaction du cahier des charges, commande d'analyses sur les caractéristiques de divers types d'amandes, etc.).

Budget (hors manifestations de promotion) :

Pomme de terre de Pertuis : 2011-2014 – 16.196 € ;

AOP Sainte Victoire : 2011 – 9.165 € ; 2012 – 8.750 € ; 2014 – 12.400 € ;

AOP Huile d'olive d'Aix-en-Provence : 2010 – 2.000 € ; 2011 - 2.000 €.

Action « Démarche IGP du Calisson d'Aix » : Budget 2014 – 5.995 € (études organoleptiques des amandes de Méditerranée)

- **Faisabilité du développement de la production d'amandes**

Culture traditionnelle de la Provence, l'amande présente d'excellentes qualités nutritionnelles et entre dans la composition de nombreux desserts provençaux (treize desserts, calissons, etc.) ainsi que dans la fabrication de cosmétiques. La relance de la culture de l'amandier sur le territoire est forte d'enjeux. En effet, la production nationale et à fortiori locale ne suffit pas à répondre à la demande et la grande majorité des amandes consommées sont actuellement importées. Par ailleurs, les vergers d'amandiers constituent un atout en termes de défense de la forêt contre les incendies grâce à leur effet coupe-feu.

Le projet expérimental sur la filière amande a été initié en 2007 et concerne la plantation d'amandiers sur la commune de Jouques. La surface totale plantée depuis le début du projet atteint 10 hectares. Les agriculteurs exploitent individuellement leurs vergers et les premières récoltes ont eu lieu (il faut compter 3 à 4 ans après la plantation). La principale difficulté demeure l'attaque de la guêpe des amandes : à ce jour, il n'existe pas de solution technique adaptée à l'agriculture biologique pour lutter contre cette guêpe.

Le budget 2010-2011 était de 11.160 € sur un total de 31.000 €.

- **Soutenir un projet de valorisation du plateau de Puyricard : action « Puyricard sur un plateau »**

L'association AE3P (Association des Exploitants et Propriétaires du Plateau de Puyricard), créée en 2013, a pour vocation la valorisation du plateau de Puyricard en poursuivant les objectifs suivants :

- création d'une offre marketing « Puyricard sur un plateau ».
- création d'une filière safran (aide de la Chambre d'agriculture) : production et commercialisation.
- commercialisation spécifique du pois chiche du plateau de Puyricard (conditionnement, qualité, variétés, etc.) grâce à l'aide d'Edmond MERONI, père de « Nutrition Méditerranée en Provence ».
- création d'un vin de pays : « cuvée du plateau de Puyricard ».
- tissage de liens sociaux et solidaires, en impliquant tous les habitants.

Le budget 2014 est de 4.000 € (5 demi-journées d'un expert en culture du safran de la Chambre d'agriculture 13).

4.3.4. Obj. 4 : FAVORISER L'ACCES AU FONCIER POUR LES AGRICULTEURS

- **Lutter contre la pression foncière et améliorer le parcellaire agricole**

Le partenariat entre la SAFER et la CPA se manifeste à travers la Convention d'Intervention Foncière (CIF). Cette convention permet à la CPA de disposer des informations relatives aux transactions foncières sur les zones agricoles et naturelles du territoire. Quotidiennement, la CPA examine les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et peut solliciter la SAFER afin de réaliser des enquêtes d'usage pour évaluer l'intérêt agricole des parcelles. Par la suite, la SAFER peut intervenir en préemption simple (au prix), en préemption avec contre-proposition de prix ou pour réaliser des acquisitions.

La CIF permet également à la CPA de soutenir des actions d'amélioration du parcellaire et d'accès au foncier grâce à la prise en charge d'une partie des frais de notaire, frais de stockage et frais de géomètre.

Depuis 2010, plus de 3.500 notifications ont été étudiées. La CIF a permis de réaliser 53 opérations agricoles, impactant près de 60 hectares agricoles.

Zones concernées : L'ensemble des actions foncières a concerné 15 communes de la CPA dont Pertuis (11 actions), Le Puy Sainte Réparate (8 actions), Trets (7 actions), Lambesc (5 actions), La Roque d'Anthéron (4 actions) et Aix-en-Provence (4 actions).

28 préemptions avec contre-proposition de prix ont été effectuées, représentant une superficie de 18 hectares. Ces biens ont été retirés de la vente, ce qui a permis de lutter contre l'inflation du foncier agricole. En moyenne, la contre-proposition proposait un coût de 2 €/m².

3 acquisitions (une sur Aix-en-Provence et deux sur Pertuis) pour un budget total de près de 310.000 € représentant une surface agricole de 9 hectares. Ces acquisitions permettent à la CPA de disposer d'une réserve foncière pour mener des actions de restructuration du territoire (notamment dans le cadre du remembrement de la plaine de Pertuis).

2 préemptions au prix pour le compte de Pertuis (qui a pu acquérir les parcelles) et une préemption rétrocedée par la suite à un agriculteur, pour un total de 1,5 hectare. Une participation à la prise en charge des **frais de notaire** pour 12 transactions, à la prise en charge des **frais de stockage** pour 2 transactions et à la prise en charge des **frais de géomètre** pour 1 transaction. Ces actions ont impacté un total de 17,5 hectares.

163 Conventions de Mise à Disposition (CMD) ont été signées sur des parcelles appartenant à la CPA. Elles représentent 11,4 hectares et ont profité à trois agriculteurs, sur Saint Estève Janson, Jouques et Peyrolles.

1 Prêt à usage gratuit a été conclu pour 6 mois aux Milles, sur une superficie de 2,2 hectares.

Par ailleurs, la CPA a financé à hauteur de 30 % une étude concernant l'aménagement de la plaine de Pertuis.

Budget 2010-2013 : 426.500 € répartis comme suit :

- 12.440 € pour les préemptions à contre-proposition de prix
- 309.248 € pour les acquisitions
- 0 € pour les préemptions avec rétrocession (c'est l'acheteur qui supporte le prix)
- 13.094 € pour la prise en charge des frais de notaire, de stockage et de géomètre
- 9.000 € pour l'étude de l'aménagement de la plaine de Pertuis
- 82.628 € pour les forfaits annuels de la SAFER

4.3.5. Obj. 5 : MAINTENIR DE MANIERE DYNAMIQUE LES SURFACES AGRICOLES A LEUR NIVEAU ACTUEL

- **Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire, permettre le maintien et la reconquête des terres agricoles, ainsi que le redéploiement d'une agriculture de proximité.**

Aujourd'hui, sur l'espace périurbain de la CPA, la concurrence entre les usages du sol est exacerbée. Nous assistons à une raréfaction des terres cultivables sur le Pays d'Aix avec une déprise agricole non négligeable, une forte pression foncière, un impact croissant de l'urbanisation, une taille des parcelles restreinte et un vieillissement des populations rurales. Les nouveaux agriculteurs rencontrent des difficultés pour s'installer et les espaces test agricoles sont des structures adaptées pour les y aider : ils permettent de tester la future activité en conditions réelles, de bénéficier de conseils et de formations.

- **Soutien à la création d'un espace test en maraîchage « bio-intensif »**

Un des enjeux fondamentaux de l'agriculture communautaire est de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire tout en s'assurant que leur activité sera rentable et pérenne, même sur une petite surface. Pour cela, il convient de suivre des techniques de culture permettant de bons rendements sur petite surface et garantissant des produits de qualité (et donc à forte valeur ajoutée), ainsi que le respect de l'environnement. Un travail approfondi sur les débouchés des produits doit également être mené par les candidats à l'installation.

Le projet de « Croq'jardin » vise à mettre en place à la Roque d'Anthéron un espace-test minifermier maraîchère « bio intensive » sur lequel des futurs agriculteurs visant une installation « de petite taille » pourront venir, pendant une certaine durée, expérimenter leur activité dans des conditions similaires. Chaque participant intégrant l'espace-test, devra verser une participation financière lui permettant de bénéficier de l'ensemble des prestations prévues par le dispositif.

La mise en œuvre de ce projet de développement vise, à terme, l'optimisation du modèle économique de la structure, par la vente de prestations et de sa production afin d'être à l'avenir moins dépendant de fonds publics et de pérenniser son activité et les emplois attachés. La production pourra, en outre, être vendue en « vente directe » sur le jardin et auprès des restaurateurs locaux fortement demandeurs de produits bios, locaux et « du jour ». Enfin, cet espace-test mini-ferme maraîchère « bio intensive » servira de pré-test et de retour d'expérience pour l'installation de la future couveuse d'entreprises agricoles sur le territoire de la CPA. « Croq'Jardin » pourra intervenir au titre du tutorat dans le dispositif d'accompagnement/formation des porteurs de projet intégrant la couveuse.

Le budget 2014 est de 15.000 € (achat de matériels et d'équipements nécessaires au démarrage et fonctionnement de l'espace-test).

- **Création d'une couveuse d'entreprises agricoles sur le territoire de la CPA**

La « Couveuse d'entreprises agricoles de la CPA », outil innovant pour le territoire, vise à :

- assurer dans la durée le maintien dynamique des espaces agricoles et envisager une stratégie de reconquête ;
- maintenir sur notre territoire une agriculture viable économiquement ;
- sécuriser les parcours d'installation de porteurs de projets agricoles ;
- lever un certain nombre de freins pour de nouveaux agriculteurs tels que :
 - le manque d'expérience et de pratique du métier,
 - l'accès au foncier,
 - l'insertion professionnelle dans les territoires agricoles,
 - un déficit de compétences techniques, commerciales et de gestion,
 - un manque d'outils d'accompagnement.

La couveuse d'entreprises agricoles permettra de lever ces freins, de limiter les risques liés à l'installation grâce à l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de favoriser une installation progressive et pérenne.

La couveuse agricole fonctionne sur le modèle d'une pépinière d'entreprises classique. Elle permet à tout porteur de projet de tester un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole mais mise en situation dans une structure immatriculée qui « héberge » juridiquement le porteur de projet. Dans son fonctionnement, la structure d'accueil proposera aux futurs porteurs de projets :

- un accompagnement individuel et collectif (appui technique, comptabilité gestion, prévisionnels économiques, travail sur le projet professionnel) ;
- la transmission d'un savoir métier avec formation aux techniques agricoles ;
- un accueil sur deux cycles de production ;
- la mise à disposition de moyens de production (foncier et matériel agricole), d'un hébergement juridique et d'un numéro de Siret, d'un statut (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise - CAPE) et d'une couverture sociale) ;

- une aide à la commercialisation (circuits courts, AMAP, Halles Terre de Provence, projet de drive fermier, etc) ;
- une aide à l'installation effective avec l'implication des acteurs référents en la matière mobilisés dans le cadre de conventions signées avec la CPA.

Le budget prévisionnel 2014-2017 est de 1,3 million € (mise en place et fonctionnement de la couveuse).

4.3.6. Obj. 6 : DEVELOPPER LE ROLE DE L'AGRICULTURE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- **Bilan de l'expérimentation « Apport de compost sur une parcelle viticole »**

1) Action « Compost »

Il importe de réfléchir aux moyens d'améliorer la teneur en matière organique des sols, notamment dans certains secteurs viticoles des piémonts de la Sainte Victoire.

Dans ce but, une expérimentation a été menée de 2006 à 2011 sur une parcelle viticole de Trets : certaines parties de la parcelle ont bénéficié d'un apport en compost (compost de biodéchets + déchets verts + marc de raisin, épandu à 32 tonnes de produit brut par hectare), d'autres non.

2) Action « Plastiques agricoles »

Les films plastiques sont fréquemment utilisés en agriculture : protection des cultures (paillage), bâches de serre, big bags, etc. Dans le cadre de sa convention avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse, la CPA continue de s'impliquer sur Pertuis en faveur de la collecte de plastiques agricoles usagés.

Le budget de l'action Compost était de 3.250 € en 2011. Le budget de l'action Plastiques agricoles est de 15.092 € pour la période 2011-2014.

- **Animation pastorale**

Le développement de l'activité pastorale sur le territoire de la CPA constitue une activité économique à part entière. Par ailleurs, sa présence est capitale dans les nombreux massifs de notre territoire pour la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI). La présence de troupeau participe à l'entretien des milieux ouverts et au maintien de la biodiversité sur notre territoire.

Le CERPAM est chargé d'une mission d'animation et d'assistance technique qui comprend principalement :

- l'analyse et l'appui à l'émergence de projets pastoraux,
- l'établissement de relations contractuelles entre éleveurs et propriétaires,
- l'aide à la recherche de financements pour les projets,
- la mise en place de l'utilisation des sites, la formalisation des relations éleveurs/ communes.

Le budget de cette action était de 8.000 € en 2010 e de 8.000 € en 2011.

- **Soutien à la gestion de l'eau sur la CPA**

Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) assurent l'entretien et la gestion du réseau d'irrigation et d'assèchement essentiel à l'équilibre hydrologique de notre territoire. En effet, afin que le réseau d'irrigation gravitaire demeure fonctionnel, des travaux d'entretien sont nécessaires annuellement. Au-delà de l'irrigation agricole, leur rôle est capital en matière de rechargement des nappes phréatiques et de maintien des zones humides.

4 ASA du Val de Durance ont bénéficié du soutien financier de la CPA : l'ASA d'irrigation et d'assèchement de Peyrolles, l'ASA des arrosants du canal de Peyrolles, l'ASA des arrosants de Craponne, l'ASA du canal du Moulin (sur La Roque d'Anthéron) et l'ASA de Pertuis. Ces ASA ont entretenu 417 km de canaux et de filioles. Les principales actions ont été le curage et le faucardage (mécanique ou manuel) des canaux et filioles. Elles ont également concerné l'enlèvement de détrit, la réparation et l'entretien des martelières, le nettoyage de parties souterraines, la reprise et mise en sécurité des ouvrages, ainsi que des travaux de débroussaillage pour permettre l'accès aux canaux.

Le budget pour la période 2010-2013 est de 198.700 €.

4.3.7. Obj. 7 : PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SANTE SUR LE TERRITOIRE

- **Colloque « Tablees rondes »**

Il s'agit d'un temps fort destiné à réunir professionnels (exploitants agricoles, élus, techniciens de collectivités territoriales) et grand public autour de thématiques alimentaires et nutritionnelles.

Ces Tablees Rondes sont des moments d'échanges et de débats qui permettent d'enrichir la réflexion sur le futur volet alimentaire de la Charte agricole du Pays d'Aix. Elles sont aussi l'occasion de dresser le bilan des actions entreprises au cours de l'année et de faire le point sur les perspectives de ce secteur, essentiel à l'équilibre du territoire partagé entre ruralité et urbanité.

Parmi les débats inscrits au menu des deux éditions : valorisation du lien entre agriculture et nutrition, équilibre alimentaire, enjeux nutritionnels et de santé, la place de l'agroalimentaire.

L'édition 2012 a rassemblé 50 participants, l'édition 2013 78 participants.

Le budget était de 8.000 € en 2012 et de 16.000 € en 2013. Le budget 2014 est de 18.000 €.

ENJEUX DE DEMAIN

La période 2010-2014 a permis la réalisation d'actions concrètes, qui répondent aux orientations de la Charte agricole et donc aux grands enjeux de l'agriculture sur le Pays d'Aix. Il s'agit d'une activité économique à part entière, vectrice d'attractivité territoriale, constituant un extraordinaire potentiel d'approvisionnement alimentaire et d'une grande importance pour les générations à venir.

Ces actions, initiées par la Communauté du Pays d'Aix ou par diverses structures partenaires, sont indispensables pour préserver l'activité agricole de notre territoire. Certaines suscitent d'ailleurs un vif intérêt sur d'autres territoires ou relais des collectivités territoriales (Pays Orléanais, Grand Lyon, Gazette des communes, etc.) et pourraient être reproduites tout en prenant en compte les spécificités locales.

Sur notre territoire, l'agriculture tente quotidiennement de répondre aux enjeux de la périurbanité et doit surmonter des contraintes spécifiques (rente foncière, morcellement des parcelles, maîtrise technique moins aboutie, etc.). Sa proximité avec la ville lui confère toutefois un rôle primordial : nourrir la population urbaine et périurbaine en lui fournissant des produits locaux de qualité, à des prix raisonnables. Sans viser une indépendance alimentaire totale, la Communauté du Pays d'Aix œuvrera à ce que l'agriculture ne soit pas déconnectée de la ville, et qu'elle puisse tirer profit de son vivier de consommateurs exigeants.

À l'avenir, il sera souhaitable d'insister sur les liens fondamentaux entre agriculture, alimentation et santé. En effet, l'importance des modes d'alimentation et de la qualité nutritionnelle des produits est de plus en plus prônée par les professionnels de la santé. Dans ce contexte, il importe de relayer ces informations auprès du grand public et de sensibiliser les agriculteurs à une agriculture de haute qualité gustative et nutritionnelle.

Comme l'apprentissage du goût et de l'alimentation passe fortement par l'école, il s'agira également de favoriser la possibilité pour la restauration scolaire collective d'intégrer davantage de produits locaux de qualité dans ses appels d'offres. Les actions et les réflexions futures continueront de s'établir avec les nombreux partenaires de la Communauté du Pays d'Aix, mobilisés pour l'aboutissement des projets agricoles du territoire.

5. LE ROLE CENTRAL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Etablissement public placé sous la tutelle de l'Etat, la Chambre départementale d'agriculture est administrée par des élus représentant l'activité agricole, les divers groupements professionnels agricoles et les propriétaires forestiers.

La première mission que lui donne la loi est de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elle le fait à travers ses analyses, ses propositions, sa participation au débat public sur le développement des agricultures diverses dont le département des Bouches-du-Rhône est particulièrement riche.

La Chambre d'agriculture contribue aussi, par ses services de proximité, au développement des territoires ruraux et des entreprises agricoles. C'est sa seconde mission, qui, à côté des services rendus aux agriculteurs et aux collectivités, lui donne l'expertise nécessaire et la capacité à prendre en compte la réalité du terrain lorsqu'elle parle au nom de l'agriculture.

Les **enjeux** auxquels sont confrontées les agricultures des différents terroirs du département conduisent la Chambre à intervenir dans toutes les dimensions du développement durable :

- La **dimension économique**, avec le développement d'outils de veille, de prospective, d'analyse économique et de production de références.
- La **dimension environnementale** : la Chambre met des moyens importants dans la préservation des ressources et l'accompagnement des exploitations et des collectivités dans tous les domaines intéressant l'environnement. En particulier : l'agronomie, indispensable à une gestion durable des exploitations et des territoires, la performance énergétique des exploitations, la gestion qualitative et quantitative de l'eau dans les zones sensibles, l'optimisation de l'utilisation des intrants, avec un engagement fort dans le programme Ecophyto 2018, la gestion de l'eau.
- La **dimension sociale** : la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est leader dans la formation des agriculteurs et de leurs salariés. De même, la Chambre a vu récemment son rôle confirmé et amplifié pour faciliter la transmission des exploitations et l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs.
- **L'innovation** : le rôle de la Chambre en matière de recherche appliquée, d'expérimentation, de détection d'innovations demeure plus que jamais au cœur de sa mission visant à conforter la place des agriculteurs dans l'émergence et le déploiement d'innovations, aux côtés des différents partenaires institutionnels de la recherche.
- **La réponse aux demandes sociétales** : la Chambre d'agriculture accompagne le développement de l'agriculture biologique, l'agritourisme et les circuits courts de commercialisation, et participe activement aux programmes de développement territorial engagés par les collectivités.

Riche d'un réseau élargi de compétences et d'expériences, la Chambre d'agriculture est à même d'assurer, au-delà de ses missions régaliennes, toutes actions de soutien et de développement des entreprises agricoles.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône travaille en étroite concertation avec les collectivités locales et territoriales pour une plus grande efficacité, en prise directe avec le terrain et les agriculteurs, et en bénéficiant des financements nécessaires à la mise en œuvre des politiques de soutien et de développement.

6. PRECONISATIONS

6.1 Reprendre les actions du PAD, élaborées en concertation avec les Services de l'Etat et la profession (fiches en annexes)

Action 1 : Contenir l'extension de l'urbanisation dans les zones agricoles : éviter, limiter, compenser

Action 2 : Rationaliser l'utilisation des espaces agricoles en luttant contre les phénomènes de mitage : construire un argumentaire pour la préservation des espaces agricoles à destination des professionnels et du grand public , informer sur les outils disponibles et valoriser les expériences novatrices (PAEN, ZAP...)

Action 3 : Rationaliser l'utilisation des espaces agricoles en luttant contre l'étalement urbain : s'appuyer sur les instances locales (SAFER, CHAMP, CTDEN CDCEA, CODEGE, EPF).

Action 4 : Rationaliser l'utilisation des espaces agricoles en luttant contre les phénomènes de mitage : Définir des enjeux agricoles par territoire de SCOT.

Action 5 : Assurer durablement le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques, garantissant la satisfaction de l'ensemble des usages : bâtir un inventaire des enjeux et un diagnostic de fonctionnement des ouvrages dans une logique de bassin de gestion hydraulique, encourager les diagnostics financiers, juridiques, techniques des gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, créer ou redynamiser des instances de coordination entre gestionnaires d'ouvrages interdépendants (irrigation/assainissement), mobiliser les fonds publics dédiés aux démarches de gestion concertée de l'eau.

Action 6 : Développer les pratiques respectueuses de l'environnement : accompagner les agriculteurs dans une démarche de réduction des intrants.

Action 7 : Faciliter l'installation, afin d'assurer une transmission fluide et efficace : réalisation préalable d'un état des lieux de l'installation aidée et non aidée 2000-2010.

Action 8 : Revaloriser les métiers de l'agriculture : communiquer sur les métiers de l'agriculture, développer la promotion des métiers agricoles, valoriser les métiers salariés, développer la promotion des formations initiale et continue, auprès des agriculteurs actuels et futurs, concevoir et organiser de nouveaux modules de formation.

Action 9 : Mieux connaître la demande : état des lieux de l'offre dans le département et dans la Métropole, analyse de la demande.

Action 10 : Produire pour vendre et adapter l'offre à la demande : réinitialiser les circuits longs et organiser la commercialisation des productions.

Action 11 : Renforcer l'économie agricole sur son territoire : améliorer le niveau de connaissance de la réalité économique des circuits courts, professionnaliser les exploitations qui souhaitent s'engager en circuit court, contribuer à structurer le marché local.

Action 12 : Adapter l'offre à la demande : favoriser le développement de l'agriculture biologique et de l'ensemble des démarches de signes de qualité.

Action 13 : Développer les pratiques respectueuses de l'environnement : favoriser la réduction de consommation d'énergie dans les exploitations agricoles.

6.2. Accompagner l'agriculture dans les enjeux du changement climatique

Le changement climatique et la raréfaction des ressources fossiles constituent les principaux défis que devra relever l'humanité dans les prochaines années. Les spécificités de l'agriculture, par la production alimentaire, la fourniture d'énergies et matériaux renouvelables et le stockage de carbone, la placent au cœur des ces enjeux du 21e siècle.

Face à ces défis d'avenir, la Chambre d'agriculture s'est engagée pour que les agriculteurs soient des acteurs moteurs de la transition énergétique au sein des territoires et pour replacer l'agriculture comme source de solutions face au changement climatique.

Ses émissions de GES restent fortement liées aux mécanismes biologiques et aux moyens de production, qui conditionnent la productivité des systèmes agricoles.

Le secteur agricole, tout comme la forêt, est particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Le métier d'agriculteur est basé sur une adaptation continue et spontanée aux conditions climatiques. Pour autant, le changement climatique, en cours et à venir, entraîne des modifications profondes des températures, des précipitations et des événements « extrêmes » (canicule, sécheresse, inondations, tempêtes). Des événements qui peuvent avoir des impacts directs et importants sur l'ensemble des productions. Ces évolutions peuvent aussi conduire à des perturbations sur les écosystèmes et les conditions d'accès à la ressource en eau, susceptibles là encore d'affecter la production.

Pour contribuer à la lutte contre l'effet de serre, les marges de manœuvre existantes concernent principalement l'amélioration des performances techniques et environnementales des systèmes de production : fertilisation, travail du sol, alimentation animale, gestion des déjections...

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est impliquée dans plusieurs Plans et Schémas destinés à lutter contre les changements climatiques :

- le Schéma Régional Climat Air et Energie de PACA
- les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) dont ceux de MPM, Agglomération d'Aubagne et Pays d'Aix. La profession agricole a co-construit avec les collectivités des pistes d'actions.
- les démarches Climagri de la Région PACA et du département des Bouches-du-Rhône.

Dans ces différents dispositifs, la profession agricole s'est attachée à proposer des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation au changement climatique. Ces actions concernent directement le futur territoire métropolitain :

- garantir un accès à l'eau pour les cultures irriguées ou celles qui le nécessiteront dans les années à venir, en maintenant les infrastructures hydrauliques mais également en les développant sur le territoire ;
- accompagner les agriculteurs dans des cultures innovantes moins consommatrices d'intrants et moins énergivores ;
- diagnostiquer précisément la consommation énergétique au sein des exploitations agricoles par la réalisation de diagnostics énergétiques et promouvoir des investissements adaptés ;
- encourager les agriculteurs à produire des énergies renouvelables, compatibles avec l'activité agricole, dans un esprit de sécurisation de l'accès à l'énergie ou de production d'énergie, en complément de l'activité première qu'est la production agricole ;
- innover dans le choix des variétés compatibles avec les climats que connaîtra notre territoire dans l'avenir ;
- être vigilant face à l'émergence de nouvelles maladies ou parasites et proposer des traitements efficaces.

6.3. Soutenir l'émergence de projets agricoles métropolitains

Ces premiers projets ont été suggérés par les agriculteurs de la Métropole, représentants ou non des filières. Ces projets trouveront donc écho auprès de la profession agricole et seront portés par des groupes d'agriculteurs motivés pour leur mise en œuvre.

- 1) Programme de réhabilitation des serres abandonnées, à Berre notamment.
- 2) Création d'un espace de vente des produits du terroir à la maison de la Transhumance à Salon, gamme fruits, légumes, viandes en frais pour les résidents, gamme de produits transformés pour les touristes (saucisson de brebis, par exemple), accueil des croisiéristes qui font escale à Marseille.
- 3) Diversification des exploitations agricoles vers le tourisme organisé, clientèle des croisiéristes et tours opérateurs, maillage du territoire, aménagement des exploitations ad hoc (parking et zone de manœuvre pour les autobus, sanitaires, statut d'ERP), exploitations viticoles et autres.
- 4) Ouverture de la Maison des vins de la Métropole à Marseille centre-ville (en cours de négociation).

- 5) Création d'une marque territoriale Métropole, nouvelles variétés de pommes à chair rose (La Pugère et OP vergers de Beauregard), création d'une gamme fruits et légumes.
- 6) Création d'un atelier de transformation en partenariat avec un établissement d'enseignement agricole et/ou de formation agricole.
- 7) Création d'un centre de développement agricole assurant l'appui technique des producteurs (CETA) et l'accompagnement au développement (Chambre d'agriculture), gestion d'un guichet unique à l'installation et au développement.
- 8) Création de points de vente collectifs en s'appuyant sur les bâtiments et terrains communaux dans une logique de maillage du territoire.
- 9) Opération Campus vert : il s'agit à l'instar de ce qui se fait autour de Montpellier de proposer des chambres d'étudiants dans les fermes et de proposer également des emplois saisonniers aux étudiants hébergés.
- 10) Création d'une maison des produits du terroir au centre-ville d'Aix.

6.4. Poursuivre les actions de soutien et de développement territorial et les élargir à l'ensemble du territoire

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique métropolitaine en faveur de l'agriculture est essentielle afin de maintenir et développer les activités, les entreprises et les emplois agricoles et d'orienter cette agriculture vers une production de qualité, une meilleure gestion du territoire et le respect de l'environnement.

Cette politique doit traiter des fondamentaux de l'activité agricole : foncier, économie de l'entreprise, commercialisation, maîtrise technique, respect de l'environnement mais également d'un volet innovation et projets.

La politique foncière agricole aura pour objectif de défendre le maintien des terres agricoles, d'éviter le mitage des terres agricoles et de favoriser la mobilisation du foncier agricole pour créer et développer les exploitations agricoles. Les actions 1, 2, 3, 4, 5 et 7 du PAD sont à mettre en œuvre. Le classement de certains secteurs agricoles (telles les plaines de Châteauneuf-Gignac, Cuges ou Saint-Zacharie) en ZAP (Zones Agricoles Protégées) se justifie.

Une politique d'intervention foncière et d'aménagement rural pourra être mise en œuvre en conventionnant avec la SAFER et l'EPFR. Le dispositif mis en œuvre en Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui consiste pour la collectivité à rétrocéder des terres agricoles à un agriculteur avec un prêt à zéro % pourra être repris.

Concernant l'économie de l'entreprise, les aides actuellement dispensées par le Conseil Général sont à reprendre. Il s'agit d'aides à l'investissement productif, d'aides à la reprise de friches, d'incitation à la reprise et à la création d'exploitations, d'aides à la recherche de nouveaux débouchés et d'adaptation des exploitations aux demandes de la société en matière de protection de l'environnement, de qualité des produits et de sécurité alimentaire. L'élevage et le sylvopastoralisme font partie des activités à soutenir en priorité compte tenu de leur fragilité et des aménités positives qu'elles génèrent.

La commercialisation des produits est un thème qui a fédéré les EPCI, le Conseil Général, la Chambre d'agriculture et la profession agricole. Les actions innovantes au sein de la Métropole sont nombreuses : marque territoriale des Jardins du Pays d'Aubagne, marché de demi-gros des Halles de Terres de Provence à plan de Campagne et à Pertuis, marché de l'Esplanade du Conseil Général...

Face à un marché des fruits et légumes mondialisé, instable et désorganisé, la profession agricole a besoin de la Chambre d'agriculture et des collectivités pour se structurer, mailler le territoire et organiser des points de vente et les modes de commercialisation. L'objectif est d'approvisionner les résidents et les touristes de la Métropole en optimisant le bilan carbone, et surtout la qualité et la fraîcheur des produits.

Le rôle des techniciens spécialisés est fondamental pour maintenir le savoir-faire des agriculteurs et les faire évoluer vers les pratiques économiquement performantes et respectueuses de l'environnement. Un suivi personnalisé permet à l'agriculteur d'améliorer sa compétitivité et de pérenniser son entreprise. Le financement, par la collectivité du conseil technique permet de diffuser l'innovation technique et de favoriser l'action collective et l'émergence de projets de développement.

La profession agricole est également engagée dans l'élaboration des Plans climat énergie, du Plan Ecophyto 2018, dans la diffusion des pratiques alternatives aux traitements chimiques respectueuses de l'environnement, la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité et la recherche d'une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie. Ces actions sont donc à pérenniser et à conforter par un accompagnement spécifique de la Métropole.

Enfin, le dernier volet innovation et projets doit être ouvert à l'ensemble des autres secteurs d'activités (projets transversaux concernant l'agro-alimentaire, par exemple) et les autres composantes de la société (action sociale par exemple). Favoriser cette dynamique de projets permettra de participer au déploiement de la Métropole en répondant aux enjeux de la création d'emploi et de la cohésion sociale et territoriale.

De par ses compétences et son expérience, la Chambre d'agriculture est incontournable pour la mise en place d'une politique agricole métropolitaine. La Chambre d'agriculture est en mesure d'élaborer la politique agricole de la Métropole et de mettre en œuvre cette politique.